

XII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1928.

XII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING

VOOR HET DIENSTJAAR 1928.

(2)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1928 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de. . . . fr. 697,394,161

2° Pour les dépenses exceptionnelles (*y compris une somme de 12,758,100 francs pour les dépenses des cessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers et dont le produit évalué à 13,155,500 francs est versé au Budget des Voies et Moyens*), à la somme de. . . . 16,941,320

Soit ensemble, à la somme de. . . . fr. 714,335,481 conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministeraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landsverdediging voor het dienstjaar 1928 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 697,394,161

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven (*met inbegrip van eene som van 12,758,100 frank voor de uitgaven wegens overdrachten en verstrekkingen toe te staan aan andere ministerieele departementen en aan derden en waarvan de opbrengst geraamd op 13,155,500 frank, gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen*), op de som van 16,941,320

Te zamen, op de som van. . . . fr. 714,335,481 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du Service de l'Intendance et des Établissements hospitaliers de l'armée, seront vendus par les soins de l'Administration de la Défense Nationale, et les sommes perçues de ce chef viendront en déduction du montant des demandes de fonds, à formuler pour achats d'objets, denrées, etc.

Il en est de même des recettes effectuées par l'École militaire du chef des relevances perçues pour analyses et essais auxquels il est procédé dans ses laboratoires ainsi que de celles effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupe et des établissements de la régie militaire.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée autres que ceux visés aux deux alinéas précédents, du chef de fournitures et travaux effectués pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, d'autres Départements ministériels et de tiers, seront versées au Trésor. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émergeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

Certaines fournitures, cessions ou prestations, se rapportant aux besoins courants des services généraux de l'armée émergeant à des articles budgétaires différents, pourront également faire l'objet de « factures d'ordre », sur autorisation expresse du Ministre.

ART. 3.

Le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à contracter deux années

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, de eetbare afval, de bijproducten, enz., voortkomende van den Dienst der Intendantie en der Hospitaal-inrichtingen van het leger, dienen door toedoen van het Bestuur van Landsverdediging verkocht, en de opbrengst daarvan moet afgetrokken worden van de gevraagde sommen voor aankoop van voorwerpen, eetwaren, enz.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan door de Militaire school wegens ontledingen en proefnemingen in hare laboratoria en tevens voor de om allerlei redenen gedane ontvangsten ten bate van de verschillende diensten der troepenkorpsen en der inrichtingen der militaire regie.

Anderzijds, moeten de sommen, ontvangen door verschillende, andere dan de onder de twee voorgaande alinea's bedoelde inrichtingen en diensten van het leger wegens werken en leveringen, gedaan voor rekening van organismen van het leger of der gendarmerie, van andere ministerieele Departementen en van derden, in de Schatkist gestort worden. Het bedrag der overdrachten tussehen inrichtingen en diensten, die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt, echter, niet uitbetaald; deze overdrachten worden het voorwerp van « rekeningen voor order » die geen aanleiding tot vereffening geven.

Sommige leveringen, overdrachten of verstrekkingen, in verband met de gewone behoeften der algemeene diensten van het leger, die in verschillende begrootingsartikelen begrepen zijn, kunnen, eveneens, bij uitdrukkelijke toestemming van den Minister, het voorwerp zijn van « rekeningen voor order ».

ART. 3.

De Minister van Landsverdediging mag, twee jaar vóór het dienstjaar

avant l'ouverture de l'exercice qui doit supporter la dépense, pour l'achat des cuirs pour chaussures nécessaires à l'armée.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1928, d'après les bases ci-après :

I. — Logement.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 5 francs ;

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 4 francs ;

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 2 francs ;

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour ;

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 75 centimes ;

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'Administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes ;

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) Par homme, pour la première nuit : 50 centimes ;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 20 centimes.

II. — Nourriture.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités ;

Pour les sous-officiers et soldats, par jour : 6 francs.

waarop de uitgave moet aangerekend worden, overeenkomsten sluiten voor den aankoop van het schoenleder ten behoeve van het leger.

ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor inkwartiering en, desgevallend, voor de voeding van officieren, onderofficieren en soldaten, zijn voor het dienstjaar 1928, naar de volgende grondprijzen vastgesteld :

I. — Inkwartiering.

Voor de met gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier-logement en per nacht : 5 frank ;

Per hoofdofficier-logement en per nacht : 4 frank ;

Per lagerofficier-logement en per nacht : 2 frank ;

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd ;

2° Per onderofficier- en soldatenbed en per nacht : 75 centiem ;

Voor de met schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het Militair Beheer geleverd, per man en per nacht : 5 centiem ;

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd :

a) Per man, voor den eersten nacht : 50 centiem ;

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 20 centiem.

II. — Voeding.

Voor de officieren, volgens de gewone prijzen in de lokaliteit ;

Voor de onderofficieren en soldaten, per dag : 6 frank.

ART. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

ART. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

ART. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Défense Nationale sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Défense Nationale.

ART. 9.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder, vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de

ART. 5.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling van paarden, muilezels of andere dieren, hebben, als vergoeding, recht op den mest dezer dieren.

ART. 6.

Het door de gemeenten geleverd paardenvoeder wordt hun betaald op voet van de laatste driemaandelijksche prijzen van het voederbeheer van het leger, opgevoerd met 10 t. h.

Deze prijzen worden alle drie maanden ter kennis van het publiek gebracht door het Bestuurlijk Memoriaal.

ART. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaar of schuld-eischer voor het verschil, in meer of in min, tusschen de getrokken sommen en die, welke hun wegens hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

ART. 8.

In geval van mobilisatie, worden de uitgaven voor de Gendarmerie ten laste van de Begroting van Landsverdediging uitgetrokken op de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begroting van Landsverdediging.

ART. 9.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging, aan vreemde Regeeringen, die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, als

provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution des commandes de certaines catégories de matériels et munitions indispensables aux besoins de l'armée.

ART. 10.

Les dispositions de la loi du 23 janvier 1925 instituant une Caisse nationale des Pensions de la guerre, sont applicables, depuis le 1^{er} janvier 1925, aux pensions, rentes et allocations militaires dans la composition desquelles il entre un élément quelconque dérivant de la guerre.

ART. 11.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1928.

Donné à Bruxelles, le 5 novembre 1927.

provisie, vóór de uitvoering van bestellingen van sommige categorieën van materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

ART. 10.

De beschikkingen der wet van 23^o Januari 1925, houdende instelling eener Nationale Kas voor Oorlogspensioenen, zijn, sedert 1 Januari 1925, toepasselijk op de pensioenen, renten en militaire tegemoetkomingen, die ook maar eenigermate met den oorlog verband houden.

ART. 11.

Deze wet gaat in op datum van 1 Januari 1928.

Gegeven te Brussel, den 5 November 1927.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR L'EXERCICE 1928.**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	100,000 »
2	Traitements et indemnités diverses du personnel civil	6,988,930 »
3	Traitements et indemnités des agents de la Société Nationale des chemins de fer belges, mis à la disposition de l'Etat-Major de l'armée, 4 ^e section (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer)	31,800 »
4	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels	3,000 »
5	Matériel (Provisoirement, et par dérogation à l'article 48 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article).	1,031,920 »
6	Bibliothèque du Ministère de la Défense nationale	80,000 »
7	Correspondances de service. — Relevance globale due à l'Administration des Postes (Arrêté royal du 25 avril 1925)	394,660 »
CHAPITRE II		
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.		
8	Institut cartographique militaire. — Personnel	2,327,900 »
9	Institut cartographique militaire — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc	936,000 »
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
10	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif	290,087,335 »
11	Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des Arrêtés royaux du 18 décembre 1925	29,175,400 »
CHAPITRE IV.		
SERVICES GÉNÉRAUX DES CORPS DE TROUPE.		
12	Services généraux des corps de troupe	1,818,450 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING
VOOR HET DIENSTJAAR 1928.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHVER.	
	Jaarwedde van den Minister	1
	Jaarwedden en allerlei vergoedingen van het burgerlijk personeel.	2
	Jaarwedden en vergoedingen der bedienden van de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen, ter beschikking gesteld van den Legerstaf, 4 ^e sectie. (Militaire afvaardiging bij den Minister van Spoorwegen.)	3
8,630,340 »	Aandeel van het Departement in de kosten voor de leerzangen in 't Vlaamsch, 't Fransch en in 't Vlaamsch snelschrift voor ambtenaren en beambten van het Hoofdbestuur en van de buitendiensten der verschillende ministerieele departementen.	4
	Materieel (Voerloopig, en in afwijking van artikel 15 der wet ter inrichting van het Rekenhof, van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel).	5
	Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging	6
	Dienstbriefwisseling. — Ronde som verschuldigd aan het Beheer van Posterijen (Koninklijk Besluit van 25 April 1925).	7
	HOOFDSTUK II.	
	MILITAIR LANDKAART-INSTITUUT.	
	Militair landkaart-instituut. — Personeel.	8
3,265,900 »	Militair landkaart-instituut. — Kosten voor uitbating en beheer, benodigdheden, toestellen, enz.	9
	HOOFDSTUK III.	
	JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.	
	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen in werkelijken dienst.	10
319,262,735 »	Jaarwedden en vergoedingen van de militairen, die het voordeel genieten der Koninklijke Besluiten van 18 ^e December 1925.	11
	HOOFDSTUK IV.	
	ALGEMEENE DIENSTEN DER TROEPENKORPSEN.	
1,818,450 »	Algemeene diensten der troepenkorpsen	12

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
13	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique	17,055,305 »
CHAPITRE VI.		
ACADÉMIE MILITAIRE, ÉCOLES ET MUSÉE DE L'ARMÉE.		
14	École militaire. — Personnel	1,939,976 »
15	École militaire. — Dépenses d'administration	446,000 »
16	École de guerre. — Personnel	189,002 »
17	École de guerre. — Dépenses d'administration	25,000 »
18	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance	10,000 »
19	Écoles des pupilles de l'armée. — Personnel	2,602,060 »
20	Écoles des pupilles de l'armée. — Dépenses d'administration (y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire)	531,065 »
21	Écoles d'armes. — Personnel	72,600 »
22	Écoles d'armes. — Dépenses d'administration	385,650 »
23	École du service de santé. — Personnel	26,700 »
24	École du service de santé. — Dépenses d'administration	10,400 »
25	École des services automobiles. — Personnel	5,040 »
26	École des services automobiles. — Dépenses d'administration	16,700 »
27	Institut militaire d'éducation physique. — Personnel	10,200 »
28	Institut militaire d'éducation physique. — Dépenses d'administration	53,245 »
29	Musée royal de l'armée. — Personnel	290,930 »
30	Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration	53,100 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK V. MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.	
17,055,305 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der inrichtingen; genees-, heel- en artsenijs- bereidkundige diensten.	43
	HOOFDSTUK VI. MILITAIRE ACADEMIE, SCHOLEN EN MUSEUM VAN HET LEGER.	
	Militaire School — Personeel	14
	Militaire School. — Beheerskosten	15
	Krijgsschool. — Personeel	16
	Krijgsschool. — Beheerskosten	17
	Kosten voor leergangen voor de candidaat-officieren van de troepen van den intendantie- dienst, van de beheerstroepen van den gezondheidsdienst, van den uitrustingsdienst, betaalmeesters en van intendantie.	18
	Legerpupillenscholen. — Personeel.	19
	Legerpupillenscholen. — Beheerskosten (met inbegrip van eene som van 20,000 frank als tijdelijke last).	20
6,639,668 »	Wapenscholen. — Personeel	21
	Wapenscholen. — Beheerskosten	22
	School van den gezondheidsdienst. — Personeel	23
	School van den gezondheidsdienst. — Beheerskosten	24
	School van de auto-diensten. — Personeel.	25
	School van de auto-diensten. — Beheerskosten	26
	Militair Instituut voor lichamelijke opleiding. — Personeel	27
	Militair Instituut voor lichamelijke opleiding. — Beheerskosten	28
	Koninklijk Museum van het leger. — Personeel	29
	Koninklijk Museum van het leger. — Beheerskosten	30

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VII.		
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.		
31	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie	37,860,363 »
32	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie (y compris pour les établissements : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) (y compris une somme de 2,500,000 francs en charge temporaire	22,761,700 »
33	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile	1,580,200 »
34	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile	2,972,200 »
CHAPITRE VIII.		
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.		
35	Bâtiments militaires. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil	6,283,000 »
36	Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe. — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc.)	10,093,500 »
37	Services techniques du génie. — Personnel	2,158,600 »
38	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.)	2,892,700 »
CHAPITRE IX.		
AÉRONAUTIQUE.		
39	Aéronautique militaire. — Personnel	2,080,000 »
40	Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles	43,805,000 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VII. BEWAPENING, TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.	
	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen, bijzondere vergoedingen aan sommige militairen der inrichtingen, technische diensten en artillerie-parken.	31
65,174,463 »	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten voor de inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie (met inbegrip, voor de inrichtingen: huren, onderhoud en bewaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden, enz. (inbegrepen eene som van 2,500,000 frank als tijdelijke last.	32
	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel, met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen der inrichtingen van den auto-trein.	33
	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der inrichtingen en diensten van den auto-trein.	34
	HOOFDSTUK VIII. TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.	
	Militaire gebouwen. — Wedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel.	35
21,427,800 »	Diensten van militaire gebouwen. — Gebouwen, werken en terreinen voor de diensten voor den troep. — Vestingwerken en gemengde werken: aankopen, huur en werken (arbeid, kazerneeringmaterieel, water, licht, ruimingsdienst, enz. inbegrepen).	36
	Technische diensten der genie. — Personeel	37
	Technische diensten der genie. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten (huren, onderhoud en bewaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden inbegrepen, enz.)	38
	HOOFDSTUK IX. LUCHTVAART.	
45,885,000 »	Militaire luchtvaart. — Personeel	39
	Militaire luchtvaart. — Allerlei benodigdheden, algemeene onkosten en burgerlijke scholen.	40

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE X.		
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
41	Nourriture des troupes. — Fourrages	148,099,000 »
42	Service du couchage.	3,534,540 »
43	Équipement des troupes	31,070,000 »
44	Combustibles	2 554,400 »
45	Service vétérinaire et des remotes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc)	6,156,000 »
CHAPITRE XI.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
46	Transports	8,500,000 »
47	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission.	1,900,000 »
48	Section des chemins de fer de campagne en pays rhéan.	174,000 »
CHAPITRE XII.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
49	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année).	2,796,400 »
50	Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 15 août 1924 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	25,000 »
51	Secours	1,420,000 »
52	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer. — Versements à effectuer en exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré	340,000 »
53	Rentes et capitaux à allouer en 1928, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1928, ainsi que les frais divers faits par les bénéficiaires de ces rentes et capitaux, pouvant être considérés comme conséquence directe des accidents	250,000 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK X.	
	VOEDING VAN DE TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.	
	Voeding van de troepen. — Voeder	41
	Dienst van 't beddegoed	42
191,413,940 »	Uitrusting van de troepen	43
	Brandstoffen	44
	Veeartsenij- en remontedienst van 't leger. — Aankoop van paarden, aankoop en onderhoud van materieel (veldmaterieel, laboratorium-materieel, enz.).	45
	HOOFDSTUK XI.	
	VERVOER- REIS- EN VERHUISKOSTEN.	
	Vervoer	46
10,374,000 »	Reis-, verhuis-, vertoon- en zendingskosten	47
	Veldspoorwegsectie in Rijnland.	48
	HOOFDSTUK XII.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN.	
	Pensioenen, tegemoetkomingen en verhooging van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen, die ingaan in 1928 of vóór 1 ^o Januari van hetzelfde jaar).	49
	Als renten geldende tegemoetkomingen verleend aan de veteranen en invaliden van de oorlogen 1864-1866, 1870-1871, of aan hunne rechthebbenden bij toepassing van de decreten van 17 Juni en van 15 Augustus 1924, van den Koninklijken Hoogcommissaris, Gouverneur van de gebieden Eupen-Malmedy en La Calamine. Achterstallen en eerste termijnen van die tegemoetkomingen ingaande in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar).	50
4,831,400 »	Hulpgelden	51
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg. — Stortingen te doen in uitvoering der wetten betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood.	52
	Renten en kapitalen toe te kennen in 1928, aan de burgerlijke bedienden der inrichtingen en diensten van het leger, slachtoffers van arbeidsongevallen, of aan hunne rechthebbenden, met inbegrip van de renten en hoofdsommen met ingang vóór 1 Januari 1928, evenals de verschillende kosten gedaan door de houders dezer renten en kapitalen, welke kosten rechtstreeks voortvloeien uit de ongevallen.	53

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE XIII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES		
54	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation	302,600 »
55	Traitements et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	474 300 »
56	Service de la mobilisation de la Nation (y compris les frais d'études).	200,000 »
57	Service du contentieux.	340,290 »
58	Divers et imprévus	100,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIV.		
SERVICES DIVERS.		
59	Arriérés résultant du rajustement des pensions (loi du 28 juillet 1926)	60,000 »
60	Subside à la Fédération Nationale de Sports équestres, en vue de sa participation à la IX ^e Olympiade à Amsterdam en 1928.	30,000 »
<i>Dépenses suites de guerre.</i>		
Officiers et troupes.		
61	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919	2,613,220 »
Dépenses diverses.		
62	Service des sépultures militaires	1,180,000 »
63	Subside pour l'érection d'un Mémorial interallié au plateau de Cointe, à Liège.	200,000 »
64	Réquisition de véhicules automobiles.	100,000 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,417,190 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XIII.</p> <p style="text-align: center;">ALLERLEI EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Militaire veiligheidsdienst bij het bezettingsleger in stand gehouden</p> <p>Wedden en vergoedingen van het personeel van den toezichtsdienst op de kazernes bij het bezettingsleger.</p> <p>Dienst van 's Lands mobilisatie (studiekosten inbegrepen)</p> <p>Dienst van betwiste zaken</p> <p>Allerlei en onvoorziene uitgaven.</p>	54 55 56 57 58
697,394,161 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE.</p> <p style="text-align: center;">UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XIV.</p> <p style="text-align: center;">ALLERLEI DIENSTEN.</p> <p>Achterstallen ingevolge de wederaanpassing der pensioenen (wet van 28 Juli 1926) .</p> <p>Toelage aan de Nationale Paardensportvereniging met het oog op de deelneming aan de IX^e Olympiade te Amsterdam in 1928.</p> <p style="text-align: center;"><i>Uitgaven oorlogsgevolgen.</i></p> <p style="text-align: center;">Officieren en troepen.</p> <p>Wedden en vergoedingen aan de in dienst behouden gepensioneerde officieren, die het voordeel genieten van het Koninklijk besluit van 16 September 1919.</p> <p style="text-align: center;">Allerlei uitgaven.</p> <p>Dienst der militaire grafsteden.</p> <p>Subsidie voor het oprichten van het Gedenkteken der Geallieerden op de hoogvlakte van Cointe, te Luik.</p> <p>Opeisching van autovoertuigen.</p>	59 60 61 62 63 64

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le produit est versé au Budget des Voies et Moyens.</i>	
65	Institut cartographique militaire. — Personnel	906,100 »
66	Institut cartographique militaire. — Matières, etc	544,000 »
67	Hôpitaux et pharmacies militaires. — Médicaments et matériel médical	6,665,000 »
68	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Personnel.	327,000 »
69	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Approvisionnements	3,659,000 »
70	Établissements du charroi automobile. — Personnel	4,000 »
71	Établissements du charroi automobile. — Approvisionnements	145,000 »
72	Services techniques du génie. — Bâtiments militaires (stands de tir)	1,500 »
73	Services techniques du génie. — Troupes de chemin de fer	50,000 »
74	Aéronautique militaire. — Approvisionnements	100,000 »
75	Service vétérinaire et des remotes de l'armée	356,500 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 novembre 1927.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

B^{ns} M. HOUTART.

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
16,941,320 »	<p><i>Uitgaven voor overdrachten en verstrekkingen toe te staan aan andere ministerieele Departementen en aan derden, en waarvan de opbrengst gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen.</i></p> <p>Militaire Landkaart-instituut — Personeel 65</p> <p>Militaire Landkaart-instituut. — Grondstoffen, enz. 66</p> <p>Militaire hospitalen en apotheken. — Geneesmiddelen en geneeskundig materieel 67</p> <p>Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Personeel 68</p> <p>Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Bevoorrading 69</p> <p>Inrichtingen van den auto-trein — Personeel. 70</p> <p>Inrichtingen van den auto-trein. — Bevoorrading. 71</p> <p>Technische diensten der Genie. — Militaire gebouwen (schietbanen) 72</p> <p>Technische diensten der Genie. — Spoorwegtroepen 73</p> <p>Militaire Luchtvaart. — Bevoorrading 74</p> <p>Veeartsenij- en Remontedienst van 't leger. 75</p>	
714,335,481 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 5 November 1927.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Landsverdediging,
CH. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,
B^{re} M. HOUTART.

(9/20)

XII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1928.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a	Traitement du Ministre. fr				
	Traitements et indemnités diverses du personnel civil :					
	a.	Traitements et indemnités diverses des fonctionnaires, employés et gens de service . 3,438,444 »				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT		TOTAUX.	
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.		
1	Directeur général, administrateur civil	28,000 »	28,000 »	3,750 »	31,750 »	
1	Inspecteur général de l'Administration de l'armée ayant rang de directeur général	28,000 » 26,000 »	28,000 »	»	28,000 »	
1	Inspecteur général	26,000 » 24,000 »	26,000 »	»	26,000 »	
6	Directeurs	23,500 » 20,500 »	138,750 »	»	138,750 »	
7	Sous-directeurs	19,000 » 16,500 »	129,250 »	»	129,250 »	
13	Chefs de bureau	15,000 » 13,000 »	195,000 »	13,000 »	208,000 »	
24	Sous-chefs de bureau	12,000 » 10,500 »	288,000 »	8,750 »	296,750 »	
40	Commis rédacteurs de 1 ^{re} classe .	9,500 » 8,000 »	377 000 »	20,670 »	397,670 »	
22	Idem de 2 ^e classe .	7,500 » 4,500 »	162,000 »	»	162,000 »	
78	Commis d'ordre	9,200 » 4,000 »	339,400 »	3,000 »	342,400 »	
40	Sténo-dactylographes.	7,500 » 4 500 »	66,250 »	»	66,250 »	
1	Idem (hors cadre).	»	7,000 »	»	7,000 »	
44	Dactylographes	7,200 » 4,000 »	278,400 »	»	278,400 »	
18	Traducteurs	19,000 » 4,500 »	190,000 »	»	190,000 »	
5	Fonctionnaires : 1 principal et 4 de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes.	23,000 » 8,500 »	81,000 »	»	81,000 »	
43	Gens de service	6,300 » 3,800 »	268,550 »	13,600 »	282,150 »	
314	(*) 20 dactylos et 3 traducteurs sont employés en qualité de commis en remplacement d'agents temporaires licenciés.	»	»	»	»	
TOTAL fr.					2,865,370 »	
A ajouter : allocation spéciale de 20% de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927)					573,074 »	
A REPORTER. fr.					3,438,444 »	
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000 »	100,000 »	»	»	ART. 1. — Modification de libellé ensuite de la loi du 24 juillet 1927 fixant à 100,000 francs le traitement des Ministres.
6,988,930 »	6,734,660 ⁽¹⁾ »	254,270 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,394,885 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 2. — Cette majoration provient : 1° des augmentations normales de traitements ; 2° de ce que l'allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements est prévue cette année pour une période de 12 mois, alors qu'en 1927 cette allocation n'a été accordée que pendant 10 mois (du 1 ^{er} mars au 31 décembre) ; 3° de ce que les crédits demandés pour la partie mobile des traitements (y compris l'augmentation provisoire) sont plus élevés cette année qu'en 1927 par suite de la hausse de l'index-number. La majoration se trouve réduite au montant indiqué ci-contre parce que certaines économies sont réalisées par suite de mises en disponibilité.
7,088,930 »	6,834,660 »	254,270 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		REPORT . . . fr.	3,438,444 »
b.		Indemnité de résidence	189,600 »
c.		Indemnités familiale et de naissance.	103,400 »
		Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité	}
		par suppression d'emploi (52 agents) fr.	610,150 »
		pour motifs de santé (6 agents)	39,000 »
		A ajouter :	
d.		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 1 ^{er} mars 1927. <i>Moniteur</i> du 3 dito)	129,830 »
			778,980 »
		Indemnités familiale et de naissance des fonctionnaires et employés en disponibilité	9,400 »
			788,380 »
e.		Partie mobile des traitements des fonctionnaires et agents en service et en disponibilité	}
		17 tranches pour la partie mobile fr.	2,309,300 »
		3 tranches pour l'augmentation provisoire	96,900 »
		Partie mobile des traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par suppression d'emploi (A. R. du 12 mai 1927. <i>Moniteur</i> du 14 dito).	}
		16 tranches pour la partie mobile fr.	88,000 »
		2 tranches pour l'augmentation provisoire	2,520 »
			2,496,720 »
		TOTAL fr.	7,016,544 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	27,614 »
		RESTE fr.	6,988,930 »
		Traitements et indemnités des agents de la Société nationale des Chemins de fer belges mis à la disposition de l'Etat-Major de l'armée, 4 ^e section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer) :	
	a.	Traitement :	
		1 sous-chef de bureau de 2 ^e classe fr.	49,000 »
3	b.	Indemnité de résidence	800 »
	c.	Indemnité spéciale au sous-chef de bureau.	7,000 »
	d.	Partie mobile du traitement (10 tranches)	5,000 »
		TOTAL fr.	34,800 »
4	»	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels	
(2)	»	Indemnités aux sous-officiers et soldats attachés ou détachés au Ministère de la Défense Nationale. (Cabinet du Ministre) (<i>pour mémoire.</i>)	
		A REPORTER fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,088,930 »	6,834,660 »	254,270 »	»	
31,800 »	53,150 ⁽¹⁾ »	»	21,350 »	ART. 3. — Réduction du personnel.
3,000 »	3,000 »	»	»	
»	3,600 »	»	3,600 »	⁽²⁾ ART. 5 de 1927. — Le crédit nécessaire pour 1928 est rattaché à l'article 10.
7,123,730 »	6,894,410 »	254,270 »	24,950 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Matériel :	
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes rattachés à l'administration centrale et frais généraux relatifs à l'Office central des imprimés fr	155,000 »
	b.	Salaires et indemnités des hommes de peine et des nettoyeuses à la journée :	
		30 nettoyeuses pendant 306 jours fr.	87,200 »
		12 hommes de peine pendant 306 jours	88,200 »
		1 homme de peine pendant 175 jours (saison d'hiver)	4,200 »
		43	
		Indemnités diverses aux chauffeurs, etc. et salaires imprévus d'hommes de peine et de nettoyeuses supplémentaires à recruter éventuellement pour travaux exceptionnels. Versement à la Caisse de retraite au profit des nettoyeuses	5,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	9,000 »
5		<u>193,600 »</u>	193,600 »
	c.	Éclairage et chauffage	314,000 »
	d.	Entretien des locaux et des bâtiments, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, etc.	160,000 »
	e.	Commission de réseau :	
		Graphiques pour l'étude et la préparation des transports militaires et l'exploitation militaire du réseau en temps de guerre	3,000 »
	f.	Quote-part du Département	
		dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle fr	111,553 »
		dans l'allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements du personnel du dit Comité	14,352 »
		<u>125,905 »</u>	125,905 »
	g.	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire):	
		1° 12 hommes de peine pendant 306 jours } (10 tranches)	32,315 »
		1 homme de peine pendant 175 jours }	
		2° Personnel du Comité supérieur de contrôle (quote-part du Département).	48,100 »
		<u>80,415 »</u>	80,415 »
6	»	Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale :	
		Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale. Menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques de garnison des officiers	
7	»	Correspondances de service :	
		Redevance globale due à l'administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925.)	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,123,730 »	6,894,410 »	254,970 »	24,950 »	
1,031,920 »	891,203 ⁽¹⁾ »	140,717 »	»	(1) Y compris pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 103,310 francs, figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
				ART. 5. — L'augmentation provient :
				1° du renchérissement du prix des combustibles, des fournitures de bureau, des papiers, etc. ;
				2° de ce que l'allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle (quote-part du département) et le relèvement des salaires portent leurs effets sur une période de 12 mois, alors que, pour 1927, la période n'était que de 10 mois (du 1 ^{er} mars au 31 décembre) ;
				3° de ce que le Département doit assurer désormais certains travaux d'entretien de locaux qui, antérieurement, incombait au Ministère des Travaux publics (Bâtiments civils).
80,000 »	80,000 »	»	»	
394,660 »	394,660 »	»	»	
8,630,310 »	8,260,273 »	394,967 »	24,950 »	
AUGMENTATION . . . fr.		310,037 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE II.						
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.						
Institut cartographique militaire. — Personnel :						
a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et salaires des ouvriers . . fr. 1,994,199 »					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.	
			des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.		
A. — Services généraux et techniques de l'Institut carto- graphique militaire.						
1° Personnel administratif :						
1	Chef de service	20,500 »	20,500 »	»	20,500 »	
6	Commis d'ordre	9,800 » 6,900 »	43,400 »	400 »	43,800 »	
3	Dactylographes (dont 2 en disponibilité par suppression d'emploi)	5,200 »	15,600 »	200 »	15,800 »	
5	Huissiers (dont 1 en disponibilité par suppression d'emploi).	7,100 » 6,300 »	33,500 »	»	33,500 »	
1	Agent civil militarisé.	13,809 60	13,809 60	»	13,809 60	
2° Personnel technique :						
4	Maîtres dessinateurs	16,500 » 45,000 »	61,500 »	»	61,500 »	
2	Maîtres-graveurs	16,500 » 13,000 »	29,500 »	500 »	30,000 »	
46	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-lithographes (dont 6 en disponibilité par suppression d'em- ploi, parmi lesquels 2 sans traite- ment)	12,835 » 5,000 »	328,335 »	3,750 »	332,085 »	
1	Chef de bureau de calcul.	21,000 »	21,000 »	750 »	21,750 »	
1	Sous-chef de bureau de calcul	11,500 »	11,500 »	500 »	12,000 »	
11	Topographes-reviseurs (dont 3 en dis- ponibilité par suppression d'emploi et 1 en disponibilité sans traitement).	10,200 » 7,800 »	88,200 »	»	88,200 »	
5	Collationneurs en disponibilité par sup- pression d'emploi	7,500 » 6,000 »	32,500 »	»	32,500 »	
3° Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :						
1	Mécanicien de précision	12,729 60	12,729 60	»	12,729 60	
1	Chef d'équipe	12,600 »	12,600 »	180 »	12,780 »	
88	A REPORTER fr.				730,954 20	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT des traitements et salaires. des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	TOTAUX.
		58	REPORT fr.			730,954 20
		6	Ouvriers qualifiés	10,893 60 9,792 »	64,260 »	64,260 »
		5	Journaliers ou manœuvres spécialisés.	8,935 20	44,676 »	44,676 »
		1	Journalier ou manœuvre non spécialisé.	9,076 80	9,076 80	9,076 80
			B. — Imprimerie lithographique et ateliers de photographie.			
			<i>1° Personnel civil :</i>			
		1	Chef des ateliers de photographie	10,250 »	10,250 »	10,250 »
		2	Photographes	11,500 » 7,000 »	18,500 »	250 » 18,750 »
		1	Chef ponceur	13,809 60	13,809 60	13,809 60
		8	Imprimeurs transporteurs	14,500 » 9,000 »	78,000 »	78,000 »
			<i>2° Ouvriers civils militarisés :</i>			
		1	Chef d'équipe	12,648 80	12,648 80	12,648 80
		1	Mécanicien de presse	14,040 »	14,040 »	14,040 »
		5	Ouvriers spécialistes	12,732 »	63,660 »	63,660 »
		9	Ouvriers qualifiés (dont 1 pendant 1 mois et 1 pendant 5 mois)	10,896 »	81,720 »	81,720 »
			<i>3° Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :</i>			
		10	Ouvriers spécialistes	12,729 60 11,995 20	125,092 80	1,101 60 126,194 40
		8	Ouvriers qualifiés (dont 2 pendant 6 mois et 1 pendant 10 mois)	10,893 60	74,439 60	74,439 60
			C. — Imprimerie typographique.			
			<i>1° Personnel de direction et de bureau :</i>			
		1	Directeur	17,000 »	17,000 »	17,000 »
		3	Commis d'ordre	6,800 » 6,000 »	19,600 »	200 » 19,800 »
		1	Dactylographe	5,200 »	5,200 »	200 » 5,400 »
			<i>2° Personnel des ateliers et des magasins :</i>			
			<i>Barème gouvernemental :</i>			
		4	Ouvriers qualifiés	10,893 60	43,574 40	43,574 40
		1	Journalier spécialisé	8,935 20	8,935 20	8,935 20
			BARÈME RÉGIONAL :			
		1	Chef d'atelier	19,565 »	19,565 »	19,565 »
		8	Ouvriers spécialistes	15,152 80 14,279 20	120,099 20	120,099 20
		13	Premiers ouvriers	14,029 60	182,384 80	182,384 80
		11	Ouvriers qualifiés	14,133 60 8,697 »	133,611 40	133,611 40
		2	Demi-ouvriers	12,474 80	24,949 60	24,949 60
		191	A REPORTER fr.			1,917,799 »

A REPORTERfr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,327,900 »	2,437,038 » (¹)	»	109,138 »	<p>ART. 8. — La diminution provient :</p> <p>1° de la mise à la pension de fonctionnaires, employés et ouvriers atteints par la limite d'âge et non remplacés ;</p> <p>2° de licenciement de personnel.</p> <p>(¹) Y compris pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire une somme de 968,573 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p>
2,327,900 »	2,437,038 »	»	109,138 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				TOTAUX.
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT des traitements et salaires. des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
					REPORT. fr.	
191			REPORT. fr.			1,917,799 »
			D. — Service cinématographique.			
1			1	40,000 »	10,000 »	40,000 »
1			1	6,000 »	6,000 »	6,000 »
11			11	6,800 »	60,400 »	60,400 »
				5,600 »		
204						
					TOTAL. fr.	1,994,199 »
b.			Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire: { Fonctionnaires { Partie mobile (17 tranches) fr. 607,050 » } et employés. { Augmentation provisoire (3 tranches) 29,430 » } Ouvriers. — Partie mobile (10 tranches) 193,714 10 }			830,194 10
					TOTAL (partie fixe et partie mobile). fr.	2,824,393 10
					A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	11,966 35
					RESTE. fr.	2,812,426 75
c.					Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	183,447 »
d.					Indemnité de résidence :	
					Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 37,675 »	
					Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 7,300 »	
					Imprimerie typographique 3,250 »	
					Service cinématographique 1,750 »	50,175 »
e.					Indemnités familiale et de naissance :	
					Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 19,440 »	
					Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 14,220 »	
					Imprimerie typographique 1,080 »	
					Service cinématographique 4,920 »	39,660 »
f.					Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) aux militaires placés sans allocations militaires :	
					Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 2,891 40	
					Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 4,171 40	
					Imprimerie typographique 2,086 20	9,149 »
g.					Indemnités pour travaux sur le terrain.	135,000 »
h.					Indemnité à un fonctionnaire du Ministère des Colonies dirigeant le service géodésique	4,100 »
					TOTAL. fr.	3,233,937 75
					A déduire : Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	906,100 »
					RESTE. fr.	2,327,837 75
					Soit en chiffres ronds.	2,327,900 »
					A REPORTER. fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,327,900 »	2,437,038 »	»	109,138 »	
2,327,900 »	2,437,038 »	»	109,138 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Institut cartographique militaire. — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc. ;	
a.		Achat et réparations d'instruments topographiques et géodésiques. Construction et entretien de signaux géodésiques fr.	45,000 »
b.		Dépenses d'administration des services généraux : chauffage, éclairage, etc. ; téléphones, documentation ; entretien des bâtiments, du mobilier et du charroi. Divers. fr.	212,850 »
		Subsides annuels :	215,000 »
		1° au Comité National de Géodésie et de Géophysique fr.	2,000 »
		2° au Bureau permanent de la carte du monde au 1/1.000.000°	150 »
			2,150 »
c.		Imprimerie lithographique et ateliers de photographie :	
		Matières (papiers, etc.) fr.	81,000 »
		Fourniture à la Bibliothèque du département du <i>Bulletin belge des sciences militaires</i> (cette fourniture fait l'objet de facture d'ordre ne donnant pas lieu à liquidation)	10,000 »
			91,000 »
d.		Imprimerie typographique :	
		Matières (papiers, etc.) (pour fournitures faisant l'objet de factures d'ordre ne donnant pas lieu à liquidation) :	
		1° A la Bibliothèque du département :	
		a) du <i>Journal militaire officiel</i> fr.	5,000 »
		b) de la <i>Revue bibliographique militaire</i>	12,000 »
		c) du <i>Bulletin</i> d'information des officiers de réserve	20,000 »
			600,000 »
		2° Aux unités de l'armée :	
		a) des règlements militaires	80,000 »
		b) des fournitures de bureau	175,000 »
		c) de papiers, imprimés, etc.	308,000 »
		Matières (papiers, fournitures de bureau, etc. à délivrer contre paiement).	500,000 »
			1,100,000 »
e.		Service cinématographique :	
		Produits divers pour l'entretien des appareils dans les corps . fr.	20,700 »
		Fournitures nécessaires au fonctionnement du laboratoire cinématographique	8,300 »
			29,000 »
		TOTAL . . . fr.	1,480,000 »
		A déduire :	
		Montant des dépenses d'ordre matériel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles.	544,000 »
		RESTE . . . fr.	936,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,327,900 »	2,437,038 »	»	109,138 »	
936,000 »	389,650 »	546,350 »	»	<p>Art. 9. — L'augmentation provient :</p> <p>1° de la majoration du prix des matières premières et des combustibles;</p> <p>2° de ce que le montant des dépenses d'ordre matériel, intervenant dans le coût des cessions, à déduire du présent article pour être porté aux dépenses exceptionnelles, comprenait à tort des cessions faisant l'objet de factures d'ordre et non pas de liquidations au profit du Trésor.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Il est tenu compte de la disparition de la charge temporaire de 35,000 francs qui figurait à l'article 10 de 1927 pour réparation urgente d'une toiture.</p>
3,263,900 »	2,826,688 »	546,350 »	109,138 »	
AUGMENTATION . fr.		437,212 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif :		
10	a.	Traitements et indemnités des officiers et assimilés. fr. 87,846,100 »
	b.	Traitements, solde et indemnités des militaires de rang subalterne 108,879,710 »
	c.	Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés 664,125 »
	d.	Logement avec ou sans nourriture 100,000 »
	e.	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) 92,597,400 »
		TOTAL . . . fr. 290,087,335 »
Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des arrêtés royaux du 18 décembre 1925 :		
11	a.	Officiers en congé à traitement entier fr. 15,459,100 »
	b.	Officiers en congé à demi-traitement 492,300 »
	c.	Sous-officiers : indemnité de départ 6,131,000 »
	d.	Partie mobile des traitements (y compris l'augmentation provisoire). 7,093,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III . . . fr.
CHAPITRE IV (nouveau).		
SERVICES GÉNÉRAUX DES CORPS DE TROUPE.		
Service généraux des corps de troupe :		
12	a.	Service de l'administration :
		1° Frais de bureau :
		Indemnités fixes de bureau. fr. 850,000 »
		Liquidation sur factures des dépenses de bureau des autorités ne bénéficiant pas d'indemnités fixes 50,000 »
		Chauffage des bureaux 885,000 »
		2° Dépenses diverses prévues par le règlement sur l'administration des corps de troupe 260,000 »
		2,045,000 »
	b.	Service de l'instruction :
		Cours régimentaires et cours particuliers fr. 92,000 »
		Indemnités pour prix de tir, etc. 76,000 »
		Fournitures de bureau d'ordre technique 15,000 »
		Achat de matériel didactique pour les corps et certaines écoles, dépenses d'ordre général et imprévues relatives à l'instruction 10,000 »
		193,000 »
	c.	Service de la bibliothèque :
		Dépenses d'administration fr. 6,000 »
		Chauffage des bibliothèques 9,000 »
		15,000 »
		A REPORTER. . . fr. 2,253,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				ART. 10. — Voir aux annexes les développements des littéras <i>a, b, c, et e.</i>
				(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 95,738,365 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
				Une somme de 6,984,610 francs comprise dans le total de l'article correspondant de 1927 a été transférée aux articles nouveaux ci-après :
290,087,335	297,678,865 ⁽¹⁾	»	7,591,530	ART. 12 . . fr. 1,635,000 » (litt. <i>e</i>) de l'article 11 de 1927.
				191,000 » (litt. <i>f</i>) id.
				15,000 » (litt. <i>g</i>) id.
				101,000 » (litt. <i>h</i> § II) id.
				10,000 » (litt. <i>z</i>) id.
				10,000 » (litt. <i>j</i>) id.
				ART. 19 4,150,082 56 } (litt. <i>k</i>) id.
				Id. 20 228,327 44 } (litt. <i>k</i>) id.
				Id. 21 88,000 » } (litt. <i>l</i>) id.
				Id. 22 387,400 » } (litt. <i>l</i>) id.
29,175,400	28,229,180 ⁽²⁾	946,220	»	Id. 23 26,700 » } (litt. <i>m</i>) id.
				Id. 24 11,400 » } (litt. <i>m</i>) id.
				Id. 25 5,760 » } (litt. <i>n</i>) id.
				Id. 26 12,200 » } (litt. <i>n</i>) id.
				Id. 27 10,200 » } (litt. <i>h</i> § I) id.
				Id. 28 42,540 » } (litt. <i>h</i> § I) id.
319,262,735	325,908,045	946,220	7,591,530	TOTAL . . fr. 6,984,610 »
				La diminution réelle se réduit ainsi à
				7,591,530 — 6,984,610 = 606,920 francs.
				Elle est due à la diminution des effectifs (officiers, militaires subalternes et aumôniers).
				D'autre part, le présent article comprend les indemnités payées aux sous-officiers secrétaires du Cabinet qui faisaient l'objet de l'article 5 de 1927.
				ART. 11. — Voir aux annexes les développements des litt. <i>a, b, c, d.</i>
				La majoration provient :
				1° de ce que les crédits pour la partie mobile proprement dite des traitements sont calculés cette année sur la base de 17 tranches contre 15 en 1927;
				2° de l'augmentation du nombre de sous-officiers ayant quitté l'armée au bénéfice de l'arrêté royal du 18 décembre 1925, n° 20867.
				(2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 6,667,355 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
1,818,450	»	1,818,450	»	ART. 12 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. <i>e, f, g, h</i> , voir § II des développements donnés en annexe, à ce litt. en 1927), <i>i, j</i> , où elles s'élevaient à 1,982,000 francs.
				En réalité, il y a donc une diminution de
				1,982,000 — 1,818,450 = 163,550 francs,
				provenant de ce qu'il est tenu compte, pour la fixation du crédit de l'article nouveau, d'une plus-value de certaines recettes autorisées par l'article 2 de la loi de Budget.
1,818,450	»	1,818,450	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr.
d.	Service de l'éducation physique :	REPORT	2,253,000 »
	Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps	79,700 »	
	Entretien des équipements et du matériel ci-dessus	85,750 »	
	Frais d'organisation des championnats prévus par les instructions, des épreuves officielles et des compétitions entre l'armée et les armées étrangères		
	Frais résultant de la pratique de la gymnastique, des escrimes et des sports; bassin de natation de la garnison de Bruxelles.		
		165,450 »	
e.	Service de la musique :		
	Dépenses	33,700 »	
	Recettes à faire conformément à l'article 2 de la loi du budget	33,700 »	
			»
f.	Service des écuries :		2,418,450 »
	Dépenses	624,784 »	
	Recettes à faire conformément à l'article 2 de la loi du budget	1,224,784 »	
	Excédent des recettes		600,000 »
		RESTE	fr. 1,818,450 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV (nouveau).	fr.
CHAPITRE V.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique :			
a.	Frais d'hospitalisation des sous-officiers, caporaux et soldats; des invalides de guerre; des miliciens de la nouvelle levée ou des civils placés en observation respectivement par les bureaux de recrutement et les commissions provinciales de pensions militaires d'invalidité; solde d'hôpital des militaires non appointés, etc.	fr. 6,000,000 »	
	Frais d'hospitalisation dans les hospices civils, sanatoria et asiles d'aliénés	200,000 »	
			6,200,000 »
b.	Frais d'inhumation et du culte dans les hôpitaux militaires		60,000 »
c.	Entretien locatif, eau, gaz, chauffage, etc.		1,900,000 »
d.	Achat de matériel et d'objets de couchage, d'habillement, etc.		300,000 »
e.	Services médico-chirurgical et pharmaceutique :		
	Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, etc.		11,965,000 »
f.	Gros entretien, constructions et améliorations, etc. des bâtiments		400,000 »
		A REPORTER	fr. 20,825,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,818,450	»	1,818,450	»	
1,818,450	»	1,818,450	»	
AUGMENTATION . . . fr.		1,818,450		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT fr.	20,823,000 »
13	g	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières et des médecins gymnastes; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc.) : Traitements et salaires :		
		419 sœurs hospitalières fr	357,000 »	
		49 infirmières	382,500 »	
		3 médecins gymnastes	18,000 »	
		71 ouvriers	602,815 »	
		73 ouvrières	445,100 »	
		315	4,805,415 »	
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	6,500 »	
		RESTE fr.	4,798,915 »	
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	126,350 »	
		Indemnités familiale et de naissance	43,540 »	
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée	12,000 »	
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	7,500 »	
				1,988,305 »
	h.	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) :		
		Partie mobile des traitements et salaires : 17 tranches pour les infirmières et les médecins gymnastes fr	265,200 »	
		17 demi tranches pour les sœurs hospitalières	303,450 »	
		10 tranches pour les ouvriers et 10 demi tranches pour les ouvrières	310,250	
			878,900 »	
		Augmentation provisoire : 3 tranches pour les infirmières et un médecin gymnaste fr	13,500 »	
		3 demi tranches pour les sœurs hospitalières	16,000 »	
		10 tranches pour 2 médecins gymnastes ne bénéficiant pas de l'allocation spéciale de 20 %	1,800 »	
			31,300 »	
			940,200 »	
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) fr.	3,200 »	
		RESTE fr.	907,000 »	
		TOTAL fr.	23,720,305 »	
		A déduire : Montant des dépenses pour cessions de médicaments et de matériel médical à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	6,663,000 »	
		RESTE fr	17,053,305 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.		

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,055,305	16,507,310 ⁽¹⁾	547,995	»	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 1,192,710 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p> <p>ART. 13. — Malgré une diminution du personnel, il y a majoration résultant :</p> <p>1° du renchérissement du prix des denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques;</p> <p>2° de l'augmentation considérable du coût du charbon, de l'eau, du gaz et de l'électricité;</p> <p>3° du fait que le relèvement des salaires porte ses effets sur une période de 12 mois, alors que, pour 1927, la période n'était que de 10 mois (du 1^{er} mars au 31 décembre).</p>
17,055,305	16,507,310	547,995	»	
AUGMENTATION . . . fr.		547,995		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTEIRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VI.			
ACADÉMIE MILITAIRE. — ÉCOLES ET MUSÉE DE L'ARMÉE.			
École militaire. — Personnel.			
Tableau du personnel.			
a	ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR :		
1° Officiers :			
		fr.	
	1 commandant	3,000	»
	1 officier supérieur directeur des études	1,800	»
	1 instructeur	840	»
	3 instructeurs-adjoints	1,800	»
	6 inspecteurs des études	9,000	»
	1 secrétaire	840	»
			17,280 »
2° Employés civils :			
	1 dessinateur	13,500	»
	6 préparateurs	64,500	»
	1 archiviste	6,000	»
	1 dactylographe	7,200	»
	2 économes	16,950	»
			108,150 »
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927).		21,630 »
3° Journaliers ou manœuvres non spécialisés :			
	2 concierges	17,160	»
	1 aide cuisinier	9,000	»
	3 buandiers	26,265	»
	28 hommes de peine	204,135	»
			256,560 »
4° Journaliers ou manœuvres spécialisés :			
	4 chauffeurs	34,440	»
	2 chauffeurs temporaires	8,320	»
	1 concierge	10,368	»
	2 cuisiniers	19,020	»
	13 garçons de bureau, de laboratoires et plantons	118,170	»
	2 infirmiers	19,440	»
			206,758 »
5° Ouvriers qualifiés :			
	1 chauffeur mécanicien	10,893	60
	2 électriciens	21,787	20
	2 menuisiers	21,787	20
	1 tourneur mécanicien	10,893	60
			65,361 60
6° Personnel féminin :			
	1 lingère	3,050	»
			3,050 »
	89		
A REPORTER			fr. 678,789 60

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,939,976 »	2,209,700 ⁽¹⁾ »	»	269,724 »	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 609,200 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
1,939,976 »	2,209,700 »	»	269,724 »	ART. 14. — La diminution s'explique par le fait que l'État n'intervient plus dans le coût de la pension des élèves, celle-ci étant actuellement entièrement supportée par eux.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		REPORT. . . fr.	678,789 60
		CORPS ENSEIGNANT :	
		12 professeurs militaires fr.	14,040 »
		13 professeurs civils	426,500 »
		25 répétiteurs militaires	15,000 »
		3 répétiteurs civils	46,200 »
		1 maître de langue anglaise (civil)	10,000 »
		1 maître de dessin (civil)	9,700 »
		1 premier maître d'équitation	1,020 »
		1 maître d'équitation	840 »
		2 maîtres adjoints d'équitation	1,200 »
		1 maître de langue allemande (militaire)	840 »
		3 chargés de cours (militaires)	2,320 »
		3 chargés de cours (civils)	7,000 »
		<hr/>	534,860 »
	66	Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927). fr.	85,960 »
		Bourses d'études	36,000 »
		Indemnités aux membres du jury	18,000 »
		Indemnité de résidence	28,850 »
		Indemnités familiale et de naissance	51,720 »
		Hautes paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	6,570 »
		Indemnités de déplacements	500 »
		<hr/>	1,441,249 60
	b.	Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :	
		Partie mobile { 17 tranches fr.	312,798 48
		{ 10 tranches	186,000 »
		Augmentation provisoire : 3 tranches	7,830 »
		<hr/>	506,628 48
		TOTAL. . . . fr.	1,947,878 08
		A déduire :	
		1/2 % pour médicaments (approximativement)	7,902 08
		RESTE. . . . fr.	1,939,976 »
		École militaire. — Dépenses d'administration :	
15	a.	Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de Guerre)	361,000 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments	35,000 »
	b.	Achat de livres, appareils, instruments et modèles	35,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,939,976	2,209,700	»	269,724	
416,000	396,100	19,900	»	Art. 15. — L'augmentation provient de la hausse du prix du charbon et du coût des matières premières et de la main-d'œuvre
2,355,976	2,605,800	19,900	269,724	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT	. . . fr.
		École de Guerre. — Personnel :		
		Tableau du personnel.		
	a.	ÉTAT-MAJOR ET CORPS ENSEIGNANT :		
		1 commandant fr.	3,000	»
		1 commandant en second, professeur	2,400	»
		5 professeurs militaires	6,000	»
		4 professeurs militaires adjoints	3,360	»
		7 chargés de cours militaires	5,880	»
		2 premiers-maîtres d'équitation	480	»
		1 maître-adjoint d'équitation	240	»
		2 conférenciers militaires	350	»
		5 professeurs civils	28,900	»
		2 maîtres de langues de l'École militaire	1 680	»
		6 conférenciers	900	»
		1 officier secrétaire	840	»
		37		54,030 »
		SERVICE INTÉRIEUR :		
		1 aide-bibliothécaire fr.	7,300	»
		1 copiste-dessinateur	7,200	»
		1 huissier-messager-garde consigne	6,165	»
		3 garçons de bureau	29,160	»
		3 ouvriers qualifiés	30,720	»
		1 homme de peine	7,320	»
		1 préparateur du cours de sciences	500	»
		41		88,365 »
		Indemnité de résidence fr.	2,230	»
		Indemnités familiale et de naissance	2,760	»
		Indemnité pour frais de déplacement du personnel civil	1,000	»
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	3,927 12	»
				9,937 12
	b.	Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :		
		Partie mobile { 17 tranches fr.	15,300	»
		{ 10 tranches	21,000	»
		Augmentation provisoire (3 tranches)	810	»
				37,110 »
		TOTAL . . . fr.	189,442	12
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	440	12
		RESTE . . . fr.	189,002	»
		A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,355,976	2,605,800	19,900	269,724	
189,002	187,515 ⁽¹⁾	1,487	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 40,510 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 16. — La majoration provient des augmentations normales des traitements et salaires.
2,544,978	2,793,315	24,387	269,724	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
17	»	École de Guerre. — Dépenses d'administration :	
		Achat de livres et d'instruments; service des autographies; achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments incombant aux occupants	
18	»	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance	
		Écoles des pupilles de l'armée. — Personnel :	
	a	Indemnité au commandant supérieur des écoles. fr.	1,800 »
	b.	<i>Personnel civil enseignant :</i>	
		2 Directeurs des études des Écoles primaires, en disponibilité fr.	29,000 »
		12 Professeurs	194,300 »
		27 Régents	369,600 »
		5 Régents en disponibilité	51,960 »
		1 Instituteur des Écoles moyennes	9,800 »
		1 Instituteur des Écoles moyennes, en disponibilité	1,750 »
		6 Instituteurs des Écoles primaires	66,030 »
		6 Instituteurs des Écoles primaires, en disponibilité	51,776 »
		1 Professeur de dessin	12,000 »
		1 Maître de chant.	2,500 »
		1 Professeur sans diplôme	17,500 »
			<u>806,236 »</u>
	63	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927).	161,247 »
	c.	<i>Personnel civil militarisé, personnel civil non militarisé et militaires placés sans allocations militaires :</i>	
		2 Secrétaires-archivistes en disponibilité. fr.	14,000 »
		1 Chef de ménage en disponibilité.	6,800 »
		3 Concierges	23,880 »
		5 Chauffeurs machinistes	56,400 »
		1 Aide chauffeur	9,300 »
		3 Machinistes électriciens	28,320 »
		1 Aide électricien	7,740 »
		6 Cuisiniers	55,860 »
		6 Aides cuisiniers	50,020 »
		4 Menuisiers	32,580 »
19		32 Hommes de peine	267,240 »
		12 Garçons de table	103,200 »
		14 Veilleurs de nuit	112,140 »
		1 Préposé au service des eaux	7,860 »
		1 Préposé au service de la salle de bains	7,740 »
			<u>783,080 »</u>
	92	Hautes paies pour décorations militaires et pour chevrons de front au personnel militaire placé sans allocations militaires	8,100 »
		A REPORTER fr.	1,760,463 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,544,978	2,793,315	24,387	269,724	
25,000	23,500	1,500	»	ART. 17. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1928. (Augmentation du coût des produits).
10,000	20,000	»	10,000	ART. 18. — Réduction des dépenses.
2,602,060	»	2,602,060	»	ART. 19 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 14 littéra k, où elles s'élevaient à fr. 4,190,082.56, en y comprenant pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,383,400 francs figurant dans le total de l'art. 50 de 1927. En réalité, il y a une diminution de : $4,190,082.56 - 2,602,060 = 1,588,022.56$ provenant de la réduction du personnel et d'une mise au point des crédits relatifs à la partie mobile des traitements et salaires.
5,482,038	2,836,815	2,644,947	279,724	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
			REPORT	fr			
			REPORT.	fr	1,760,463 »		
	d.	Indemnités familiale et de naissance			118,680 »		
	e.	<i>Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) :</i>					
		Partie mobile : { 17 tranches	468,000	»			
		{ 10 tranches	247,250	»			
		Augmentation provisoire (3 tranches).	17,000	»			
					732,250 »		
			TOTAL.	fr.	2,611,393 »		
		<i>A déduire :</i>					
		1/2 % pour médicaments (approximativement)			9,333 »		
			RESTE.	fr.	2,602,060 »		
		Ecoles des pupilles de l'armée. — Dépenses d'administration :					
	a.	Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes	fr.		6,100 »		
	b.	Service du culte			2,180 »		
	c.	Achat et entretien d'instruments pour le cabinet de physique et de chimie			5 000 »		
20	d.	Fournitures classiques			28,800 »		
	e.	Abonnements et communications téléphoniques			3,600 »		
	f.	Service de la bibliothèque			2,400 »		
	g.	Entretien des bâtiments (<i>y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire</i>).			214,600 »		
	h.	Chauffage des salles de cours			258,385 »		
	i.	Imprévus			10,000 »		
		Ecoles d'armes. — Personnel :					
			École d'infante- rie.	École de cavalerie.	École d'artille- rie.	TOTAUX.	
	a.	Indemnité au commandant de l'École d'armes	fr.	1,800	1,800	1,800	5,400
	b.	Indemnité au commandant du Centre d'études techniques	1,500	»	1,500	3,000	
	c.	Indemnité au directeur du cours de perfectionnement pour sous-lieutenants	1,500	»	»	1,500	
21	d.	Indemnité au directeur du cours de sous-officiers instruc- teurs brevetés	1,500	»	»	1,500	
	e.	Indemnité aux officiers faisant partie du personnel enseignant (professeurs-adjoints, etc.)	19,200	12,000	30,000	61,200	
		TOTAUX.	fr.	25,500	13,800	33,300	72,600
				A REPORTER.		fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,182,038 »	2,836,815 »	2,624,947 »	279,724 »	
531,065 »	»	531,065 »	»	<p>ART. 20 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 litt. k, où elles s'élevaient à fr. 228 327.44.</p> <p>En réalité, il n'y a donc qu'une majoration de $531,065 - 228,327.44 = 302,737.56$ francs résultant :</p> <p>1° des frais d'aménagement de l'école de Salfraenberg occasionnés par la réunion dans cet établissement des écoles de Saint-Troind et de Marnette (<i>charge temporaire</i>);</p> <p>2° de l'augmentation du coût des matières premières et de la main d'œuvre;</p> <p>3° de ce que cette année il y a lieu de prévoir un crédit pour le chauffage des salles de cours alors qu'en 1927 le combustible était fourni aux écoles des pupilles à charge de l'art. 44 « Combustibles » de 1928.</p>
72,600 »	»	72,600 »	»	<p>ART. 21 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. l) où elles s'élevaient à 88,000 francs.</p> <p>En réalité, il y a donc une diminution de $88,000 - 72,600 = 15,400$ francs, provenant de la réduction du personnel enseignant.</p>
5,785,703 »	2,836,815 »	3,223,612 »	279,724 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
				REPORT	fr.	
		Ecoles d'armes. — Dépenses d'administration :				
			École d'infanterie.	École de cavalerie.	École d'artillerie.	Totaux.
	a.	Achat et entretien d'instruments de laboratoire et de recherches fr.	5,000	4,500	5,000	14,500
	b.	Travaux du centre d'études techniques	4,150	9,000	15,000	28,150
	c.	Dépenses pour les cours et bibliothèques (matériaux, ouvrages techniques et fournitures classiques)	6,000	»	10,000	16,000
22	d.	Dépenses relatives aux cours de sous-officiers, aux cours d'illettrés, etc	100	»	600	700
	e.	Harnachements anglais	»	4,500	»	4,500
	f.	Abonnements et communications téléphoniques	»	600	600	1,200
	g.	Entretien des bâtiments. { Gros entretien 49,600	45,800	81,000	73,250	200,050
		{ Entretien ordinaire 45,800				
		{ Chauffage des salles de cours 8,500	8,500	32,200	4,750	45,450
	h.	Imprévus	6,000	4,000	1,500	11,500
		TOTAUX fr.	125,150	129,800	130,700	385,650
		Ecole du service de santé. — Personnel :				
23	a.	Indemnité au commandant de l'École, directeur des études fr.				4,500 »
	b.	Indemnité aux professeurs (6 officiers à 1,200 francs)				7,200 »
	c.	Indemnité aux répétiteurs (6 officiers à 600 francs)				3,600 »
	d.	Indemnités aux professeurs des 4 sections (12 officiers à 1,200 francs)				14,400 »
		Ecole du service de santé. — Dépenses d'administration :				
	a.	Frais d'achat et d'entretien du matériel scolaire				4,500 »
	b.	Fournitures classiques				1,500 »
	c.	Service de la bibliothèque				500 »
24	d.	Entretien des bâtiments et du mobilier :				
		Nettoyage des classes, laboratoires, etc.		1,000	»	
		Entretien des baraquements		3,000	»	
						4,000 »
	e.	Chauffage et éclairage :				
		Éclairage électrique		750	»	
		Gaz pour le laboratoire		2,000	»	
						2,750 »
	f.	Eau pour le laboratoire				150 »
		Ecole des services automobiles — Personnel :				
25	a.	Indemnité au commandant de l'École fr.		720	»	
	b.	Indemnité aux professeurs		4,320	»	
						5,040 »
		Ecole des services automobiles. — Dépenses d'administration :				
26	a.	Frais d'administration fr.		1,200	»	
	b.	Frais d'instruction				
		et				
		Fournitures classiques)		1,500	»	
	c.	Entretien des bâtiments		14,000	»	
						16,700 »
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,785,703	2,836,815	3,928,642	279,724	
385,650	»	385,650	»	ART. 22 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. l) où elles s'élevaient à 387,400 francs. En réalité, il y a donc une diminution de $387,400 - 385,650 = 1,750$ francs, provenant d'une réduction des dépenses dans les frais d'entretien des bâtiments.
26,700	»	26,700	»	ART. 23 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927, pour un montant égal, à l'article 11 (litt. m).
10,400	»	10,400	»	ART. 24 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. n) où elles s'élevaient à 11,400 francs. En réalité, il y a donc une diminution de : $11,400 - 10,400 = 1,000$ francs. provenant de la suppression du poste « Imprévus ».
5,040	»	5,040	»	ART. 25 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. n) où elles s'élevaient à 5,760 francs. Il y a donc en réalité, une diminution de : $5,760 - 5,040 = 720$ francs provenant de la réduction du personnel.
16,700	»	16,700	»	ART. 26 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. n) où elles s'élevaient à 12,200 francs. En réalité, il y a une augmentation de : $16,700 - 12,200 = 4,500$ francs provenant de la hausse du coût des matières premières et de la main-d'œuvre (entretien des bâtiments).
6,230,193	2,836,815	3,673,102	279,724	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA 4 ^{es} dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
27		Institut militaire d'éducation physique. — Personnel :	
		Indemnités au personnel enseignant : Commandant de l'Institut, professeurs et médecins militaires, adjudants moniteurs, sous-officiers moniteurs	
		Institut militaire d'éducation physique. — Dépenses d'administration :	
28	a.	Équipements et matériel d'éducation physique pour le personnel enseignant et le personnel élève. fr.	35,995 »
	b.	Laboratoire de physiologie et de chimie biologique.	10,350 »
	c.	Ouvrages, cours, films, matériel didactique. Bibliothèque	6,900 »
		Musée royal de l'Armée. — Personnel :	
		Tableau du personnel.	
29	a.	1 conservateur en chef. fr.	28,000 »
		2 conservateurs-adjoints	28,000 »
		1 secrétaire-économiste	8,000 »
		4 commis	7,200 »
		1 surveillant	5,300 »
		10 ouvriers.	99,520 »
		1 Gardienne de vestiaire	2,750 »
		<hr/>	178,770 »
		Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927) . fr.	15,300 »
		Indemnité de résidence	5,800 »
		Indemnités familiale et de naissance	8,500 »
	b.	Partie mobile des traitements et salaires	
		} 17 tranches fr.	50,700 »
		} 10 tranches	30,240 »
		Augmentation provisoire 3 tranches	1,620 »
		Musée royal de l'Armée. — Dépenses d'administration :	
30	a.	Frais de bureau, impressions et papiers r.	2,000 »
	b.	Entretien des locaux	6,000 »
	c.	Chauffage. Éclairage. Service des eaux	34,500 »
	d.	Entretien du mobilier et des collections	2,500 »
	e.	Achats pour collections : armes, tableaux, archives, livres, uniformes	5,800 »
	f.	Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi, frais de déplacement et de mission	4,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,230,193	2,836,815	3,673,102	279,724	
10,200	»	10,200	»	ART. 27 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927, pour un montant égal, à l'article 11 (litt. h, voir § 1 — poste D des développements donnés en annexe à ce litt. en 1927).
53,245	»	53,245	»	ART. 28 (nouveau). — Ces dépenses figuraient en 1927 à l'article 11 (litt. h, voir § 1 — postes A, B et C des développements donnés en annexe à ce litt. en 1927), où elles s'élevaient à 42,540 francs. En réalité, l'augmentation est donc de : $53,245 - 42,540 = 10,705$ francs. Elle résulte de la hausse des prix des matières premières.
290,930	326,413 ⁽¹⁾	»	35,483	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 109,713 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 29. — Réduction du personnel et mise au point des crédits relatifs à la partie mobile des traitements et salaires.
55,100	50,800	4,300	»	ART. 30. — La majoration est due à la hausse des prix des matières premières.
6,639,668	3,214,028	3,740,847	315,207	
AUGMENTATION . . fr.		3,425,640		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉROS des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VII						
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et paires d'artillerie :						
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen	TOTALS.	MONTANT de la dépense.	
a.	<i>Inspection des fabrications et administration centrale :</i>					
	3 Agents civils d'artillerie	13,500 »	»	40,500 »		
	1 Maître sellier	6,900 »	»	6,900 »		
	<u>4</u>					
	Indemnité de résidence.	»	»	3,750 »		
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	360 »		
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	9,480 »		
	<i>A déduire :</i>			60,990 »		
	1/2 % pour médicaments (approximativement)	»	»	237 »		
	RESTE . . . fr.				60,753 »	
b.	<i>Arsenal de construction :</i>					
	1 Ingénieur d'artillerie (en disponibilité).	18,200 »	»	18,200 »		
	1 Comptable civil d'artillerie	18,000 »	»	18,000 »		
	2 Agents techniques principaux	15,625 »	»	31,250 »		
	2 Agents techniques	10,250 »	»	20,500 »		
	6 Agents administratifs principaux	13,450 »	»	80,700 »		
	6 Agents administratifs	7,000 »	»	42,000 »		
	3 Chefs d'atelier	»	47 »	43,146 »		
	7 Contremaîtres	»	45 »	96,390 »		
	56 Chefs d'équipe	»	39 »	668,304 »		
	2 Ouvriers spécialistes	»	42 »	23,704 »		
	30 Premiers ouvriers	»	37 »	339,660 »		
	217 Ouvriers qualifiés	»	34 »	2,257,668 »		
	87 Journaliers spécialisés (dont un portier).	»	28 »	743,416 »		
	2 Journaliers non spécialisés	»	23 »	13,300 »		
	<u>422</u>					
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927).	»	»	42,130 »		
	Indemnité de résidence.	»	»	12,400 »		
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	191,500 »		
	A REPORTER . . . fr.			4,648,268 »	60,753 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT . . . fr.			4,648,268 »	60,753 »
			Indemnités pour frais de déplacement ou de mission; augmentation de salaires	»	»	32,120 »	
			Primes de rendement	»	»	900,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	30,000 »	
			<i>A déduire :</i>			4,910,388 »	
			1 ^o Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuellement prévues aux dépenses exceptionnelles	130,000 »	»	»	
			2 ^o 1/2 % pour médicaments (approximativement)	10,500 »	»	»	
						140,500 »	
			RESTE . . . fr.				4,769,888 »
c.			<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>				
		1	Comptable civil d'artillerie	16,000 »	»	16,000 »	
		4	Agents techniques principaux	15,800 »	»	63,200 »	
		5	Agents techniques	11,700 »	»	58,500 »	
		2	Agents administratifs principaux	13,500 »	»	27,000 »	
		10	Agents administratifs	7,000 »	»	70,000 »	
		3	Concierges	7,400 »	»	22,200 »	
		4	Gardes	8,700 »	»	34,800 »	
		5	Chefs d'atelier	»	54 »	82,620 »	
		15	Contremaitres	»	46 »	211,140 »	
		10	Chefs d'équipe	»	44 »	134,640 »	
		5	Ouvriers de précision	»	46 »	70,380 »	
		108	Ouvriers qualifiés	»	37 »	1,222,776 »	
		20	Premiers ouvriers	»	43 »	263,160 »	
		340	Journaliers spécialisés	»	31 »	3,225,240 »	
		50	Journaliers non spécialisés	»	27 »	413,100 »	
		10	Demi-ouvriers	»	19 »	58,140 »	
		9	Apprentis	»	10 »	27,540 »	
			<i>Commission d'inspection des poudres et explosifs de guerre :</i>				
		1	Ingénieur chimiste	21,000 »	»	21,000 »	
		2	Agents techniques	11,700 »	»	23,400 »	
		1	Ouvrier qualifié	»	37 »	11,322 »	
		4	Journaliers spécialisés	»	31 »	37,944 »	
609			A REPORTER . . . fr.			6,094,102 »	4,830,641 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUM ÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT . . . fr.	6,094,102 »	4,830,641 »
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	67,220 »	
	Indemnité de résidence	»	»	13,000 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	561,000 »	
	Indemnités de déplacement ou de mission; augmentations de salaires	»	»	47,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires.	»	»	6,000 »	
	<i>A déduire :</i>			6,788,322 »	
	1° Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuellement prévues aux dépenses exceptionnelles.	50,000 »	»		
	2° 1/2 % pour médicaments (approximativement)	16,900 »	»	66,900 »	
	RESTE . . . fr.		6,721,422 »
d.	<i>Fonderie royale de canons :</i>				
1	Comptable civil d'artillerie	18,000 »	»	18,000 »	
12	Agents techniques	13,125 »	»	157,500 »	
10	Agents administratifs	11,400 »	»	114,000 »	
1	Chimiste provisoire (allocation forfaitaire).	7,200 »	»	7,200 »	
20	Chefs d'atelier ou contremaîtres	»	47 »	287,610 »	
70	Ouvriers spécialistes ou premiers ouvriers	»	41 »	878,220 »	
282	Ouvriers qualifiés	»	37 »	3,192,804 »	
171	Journaliers spécialisés	»	30 »	1,369,780 »	
15	Journaliers non spécialisés	»	20 »	91,800 »	
4	Demi-ouvriers ou apprentis	»	18 »	22,032 »	
586					
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	57,900 »	
	Indemnité de résidence	»	»	13,800 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	159,000 »	
	Indemnités de déplacement ou de mission; augmentations de salaires.	»	»	233,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	37,000 »	
	Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation	»	»	15,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	6,856,676 »	11,552,063 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT . . . fr.			6,856,676 »	11,552,063 »
	<i>A déduire :</i>				
	1° Montant des dépenses d'ordre personnel inter- venant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuel- lement prévues aux dépenses exceptionnelles	70,000 »	»		
	2° ½ % pour médicaments (approximativement) .	17,800 »	»	87,800 »	
	RESTE . . . fr.				6,768,876 »
e.	<i>Manufacture d'armes de l'État :</i>				
6	Agents techniques principaux	15,125 »	»	90,750 »	
16	Agents techniques	11,200 »	»	179,200 »	
3	Agents administratifs principaux	13,500 »	»	40,500 »	
4	Agents administratifs	7,250 »	»	29,000 »	
4	Électriciens	8,940 »	»	35,760 »	
1	Portier	7,320 »	»	7,320 »	
1	Chauffeur	9,840 »	»	9,840 »	
	Chefs d'atelier				
137	Contremaîtres	»	38 »	1,593,036 »	
	Chefs d'équipe				
	Premiers ouvriers				
5	Ouvriers de précision	»	42 »	64,260 »	
166	Ouvriers qualifiés	»	35 »	1,777,860 »	
57	Journaliers spécialisés	»	29 »	505,818 »	
14	Demi-ouvriers	»	18 »	60,588 »	
411					
	<i>Tir national :</i>				
1	Directeur	6,000 »	»	6,000 »	
11	Ouvriers	8,300 »	»	91,300 »	
12					
	Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe du trai- tement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	69,090 »	
	Indemnité de résidence	»	»	13,200 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	191,000 »	
	Indemnités de déplacement et de mission	»	»	25,000 »	
	A REPORTER . . . fr.			4,789,522 »	18,320,939 »
					A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
37,860,363 »	40,642,352 ⁽¹⁾ »		2,781,989 »	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 13,052,250 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p> <p>ART. 31. — La diminution résulte d'une mise au point des crédits; elle affecte principalement la partie mobile des traitements et salaires et elle tient compte des retenues faites pour médicaments.</p>
37,860,363 »	40,642,352 »	»	2,781,989 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				MONTANT de la dépense.
		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	
					REPORT . . . fr.	
					REPORT . . . fr.	48,320,939 »
					Augmentations de salaires	70,000 »
					Primes de rendement	460,000 »
					Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	35,000 »
					<i>A déduire :</i>	5,354,522 »
					1° Montant des dépenses d'ordre personnel inter- venant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuel- lement prévues aux dépenses exceptionnelles.	60,000 »
					2° 1/2 % pour médicaments (approximativement) .	14,100 »
						74,100 »
					RESTE fr.	5,280,422 »
	<i>f.</i>				<i>Grand parc d'armée :</i>	
					28 Agents administratifs	6,620 »
					3 Contremaîtres	38 »
					36 Chefs d'équipe	36 »
					2 Ouvriers spécialistes	34 »
					2 Premiers ouvriers	38 »
					38 Ouvriers qualifiés	34 »
					50 Journaliers spécialisés.	27 »
					294 Journaliers non spécialisés	24 »
					433	
					Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	37,072 »
					Indemnité de résidence.	15,000 »
					Indemnités familiale et de naissance.	280,000 »
					Indemnités de déplacement ou de mission; augmen- tations de salaires.	40,000 »
					Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires.	42,000 »
					<i>A déduire :</i>	4,042,544 »
					1° Montant des dépenses d'ordre personnel inter- venant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuel- lement prévues aux dépenses exceptionnelles.	17,000 »
					2° 1/2 % pour médicaments (approximativement) .	11,200 »
						28,200 »
					RESTE . . . fr.	4,014,344 »
					A REPORTER . . . fr.	27,615,705 »
					A REPORTER. . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
	REPORT . . . fr.				27,615,705 »	
9.	<i>Pares régionaux, des divisions d'infanterie et des dépôts d'armée :</i>					
1	Concierge	8,880 »	»	8,880 »		
45	Chefs d'équipe	»	34 »	468,180 »		
1	Ouvrier qualifié	»	29 »	8,874 »		
92	Journaliers spécialisés	»	25 »	703,800 »		
53	Journaliers non spécialisés	»	20 »	324,360 »		
192						
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	105,000 »		
	Indemnités de déplacement ou de mission; augmen- tations de salaires.	»	»	40,906 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires.	»	»	23,000 »		
	<i>A déduire :</i>			1,683,000 »		
	1/2 % pour médicaments (approximativement).			5,700 »		
	RESTE . . . fr.				1,677,300 »	
h	<i>Service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs :</i>					
1	Agent technique principal	11,000 »	»	11,000 »		
1	Agent technique.	9,500 »	»	9,500 »		
4	Ouvriers spécialistes	»	42 »	51,408 »		
12	Premiers ouvriers	»	34 »	124,848 »		
6	Ouvriers qualifiés	»	32 »	58,752 »		
24						
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	4,100 »		
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	9,000 »		
	Indemnités pour travaux extraordinaires et sup- plémentaires	»	»	5,000 »		
	Indemnités pour frais de déplacement ou de mis- sion; augmentations de salaires	»	»	2,000 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	2,000 »		
	<i>A déduire :</i>			277,608 »		
	1/2 % pour médicaments (approximativement)			900 »		
	RESTE . . . fr.				276,708 »	
	A REPORTER . . . fr.				29,569,713 »	
					A REPORTER. . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1928.	1927.			
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. . . . fr.				29,569,713 »
i.			<i>Service technique des chars de combat :</i>				
			Indemnités professionnelles au personnel spécia- liste de la compagnie d'ouvriers	»	»	»	26,000 »
j.			<i>Service de protection contre les gaz :</i>				
		1	Chimiste	20,000 »	»	20,000 »	
		1	Physiologiste	17,500 »	»	17,500 »	
		2	Chefs de travaux	6,500 »	»	13,000 »	
		3	Chefs d'équipe	»	37 »	33,966 »	
		15	Ouvriers qualifiés (dont 3 pendant 3 mois).	»	28 »	109,242 »	
		22					
			Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement (A. R. du 28 février 1927)	»	»	10,100 »	
			Indemnité à la Commission consultative	»	»	1,200 »	
			Indemnités familiale et de naissance	»	»	17,000 »	
			Indemnités pour travaux insalubres et dangereux	»	»	48,000 »	
			Indemnités de rendement	»	»	12,000 »	
			Indemnités pour travaux extraordinaires et supplé- mentaires	»	»	43,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	5,514 »	
			<i>A déduire :</i>			330,522 »	
			1/2 % pour médicaments (approximativement)	»	»	500 »	
			RESTE fr.				330,022 »
k.			<i>Partie mobile des traitements et salaires et augmen- tation provisoire :</i>				
			Partie mobile des traitements (17 tranches)	»	»	922,000 »	
			Partie mobile des salaires (10 tranches)	»	»	7,022,000 »	
			Augmentation provisoire (3 tranches)	»	»	30,500 »	
			<i>A déduire :</i>			7,974,500 »	
			1/2 % pour médicaments (approximativement)	»	»	39,872 »	
			RESTE fr.				7,934,628 »
			TOTAL GÉNÉRAL fr.				37,860,363 »
						A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie :	
		A. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie ci-après (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :	
	a.	Arsenal de construction :	
		Charroi hippomobile, harnais, objets en cuivre, ferrures et objets de maréchalerie, ferblanterie, matériel de bureau de tir, matériel pour les commissions de remonte, etc. fr.	4,256,300 »
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles.	283,000 »
		RESTE fr.	3,973,300 »
	b.	Ateliers de fabrication de munitions :	
		Matières nécessaires pour les ateliers de fabrication de munitions; travaux d'entretien des munitions d'instruction pour les corps de troupe, renouvellement annuel des charges de tir hors de service, etc. fr.	14,572,700 »
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles.	2,550,000 »
		RESTE fr.	12,022,700 »
	c.	Fonderie Royale de canons :	
		Matériel d'artillerie, bouches à feu, matériel d'accompagnement, affûts, voitures blindées, matériel d'optique; armements et accessoires du matériel d'artillerie et d'accompagnement, etc. fr.	1,600,000 »
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles.	150,000 »
		RESTE fr.	1,450,000 »
	d.	Manufacture d'armes de l'Etat :	
32		Armes portatives de tout genre avec rechanges, réparations, matériel de tir à la cible, appareils de pointage, etc. fr.	1,864,700 »
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles.	500,000 »
		RESTE fr.	1,364,700 »
	e.	Grand parc d'armée :	
		Fournitures d'huiles, de graisses, etc., d'objets et matériel destinés aux unités et services de l'armée; éclairage et chauffage; acquisition et location de terrains; frais de douane et de transport, etc. fr.	2,969,000 »
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles.	176,000 »
		RESTE fr.	2,793,000 »
		B. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux des services techniques et parcs d'artillerie ci-après (non compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances) :	
	f.	Service technique des chars de combat	57,000 »
	g.	Service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs .	
		Rechanges et matières pour la batterie technique du groupe de projecteurs et frais de surveillance en mer pendant les tirs contre avions	217,000 »
	h.	Service de protection contre les gaz :	
		Entretien du laboratoire des gaz, acquisitions de matériel, chauffage et éclairage. Frais de recherches et d'études	814,000 »
	i.	Parcs régionaux, des divisions d'infanterie, des dépôts d'armée et du centre d'études techniques de l'artillerie (Brusschaet)	70,000 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,860,363	40,642,352	»	2,781,989	
22,761,700	9,626,000	13,135,700	»	<p>ART. 32. — L'augmentation provient :</p> <p>1° de la hausse des prix des matières premières ;</p> <p>2° de la nécessité de remédier, dans une certaine mesure, à la situation déficitaire de divers approvisionnements résultée des compressions faites en 1927 ;</p> <p>3° de la nécessité de prévoir, comme il était d'usage dans les Budgets antérieurs à 1927, le remplacement des éléments et matières consommés dans des exercices et tirs d'instruction ;</p> <p>4° de l'extension donnée aux études et essais du service de protection contre les gaz.</p> <p>Il est à noter que les dépenses d'éclairage du charroi qui voyage la nuit, lesquelles en 1927 étaient mises à charge du présent article, sont en 1928 supportées par l'article 44 « Combustibles ».</p> <p>Le libellé de l'article a été légèrement retouché pour plus de précision, seuls les établissements d'artillerie ayant, en vertu du règlement sur l'entretien des bâtiments militaires, à supporter les frais d'entretien de leurs bâtiments, etc... Les développements donnés à l'article tiennent compte de cette mise au point.</p>
60,622,063	50,268,352	13,135,700	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile :			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
a.	<i>Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>				
1	Agent technique	11,000	»	11,000 »	
1	Agent administratif principal	13,500	»	13,500 »	
2	Agents administratifs	6,750	»	13,500 »	
1	Agent administratif	6,500	»	6,500 »	
1	Chef d'atelier	»	44 50	13,661 50	
1	Contremaitre	»	42 72	13,115 04	
2	Chefs d'équipe	»	37 38	21,951 32	
11	Ouvriers qualifiés	»	33 60	113,467 20	
5	Manœuvres spécialisés	»	29 20	44,822 »	
25					
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements des fonctionnaires et employés (A. R. du 28 février 1927).	»	»	8,900 »	
	Indemnité de résidence	»	»	3,400 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	20,300 »	
	Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	»	»	4,232 »	
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	2,510 94	
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	200 »	
					292,060 »
b.	<i>Usine de réparations du charroi automobile :</i>				
2	Agents techniques principaux	15,500	»	31,000 »	
4	Agents techniques	10,823	»	43,300 »	
6	A REPORTER fr.			74,300 »	292,060 »
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
60,622,063	50,268,352	13,135,700	2,781,989	
1,580,200	1,514,742 ⁽¹⁾	65,458	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 193.612 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. Art. 33. — La majoration provient notamment : 1° des augmentations normales des traitements et salaires; 2° de ce que l'allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements et le relèvement des salaires portent leurs effets sur une période de 12 mois, alors que pour 1927 la période n'était que de 10 mois (du 1 ^{er} mars au 31 décembre).
62,202,263	51,783,094	13.201,158	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT.	fr.		TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaires journalier moyen.				
	REPORT.	fr.			74,300 »	292,060 »	
3	Agents administratifs	7,350 »	»		36,750 »		
1	Portier pointeur (salaire mensuel)	11,467 50	»		11,467 50		
2	Contremaîtres	»	53 33		32,744 62		
3	Chefs d'équipe	»	50 32		46,344 72		
33	Ouvriers spécialistes	»	43 12		436,848 72		
21	Premiers ouvriers	»	38 »		244,986 »		
18	Ouvriers qualifiés	»	34 56		190,978 56		
1	Manœuvre spécialisé	»	25 17		7,727 19		
1	Apprenti	»	16 72		5,133 04		
94							
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements des fonctionnaires et employés (A. R. du 28 février 1927)	»	»		22,210 »		
	Indemnité de résidence	»	»		9,250 »		
	Indemnités familiale et de naissance	»	»		3,600 »		
	Allocations familiales régionales aux salariés	»	»		6,960 »		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»		4,230 14		
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»		200 »		
	Hautes paies pour décoration militaire (art 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	»	»		3,326 »		
	Primes de rendement	»	»		4,000 »		
						1,141,056 49	
c.	<i>Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :</i>						
	Partie mobile des traitements : 17 tranches fr.	100,950 »	»	}	153,771 72		
	Partie mobile des salaires : 10 tranches	52,821 72					
	Augmentation provisoire : 3 tranches				4,320 »		
						158,091 72	
	TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.					1,591,208 21	
	<i>A déduire :</i>						
	1° Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions et prestations, à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, actuellement prévues aux dépenses exceptionnelles fr.	4,000 »		}	7,049 66		
	2° 1/2 % pour médicaments sur la partie fixe		6,259 20				
	1/2 % pour médicaments sur la partiemobile		790 46				
						11,049 66	
						RESTE . . . fr.	
						1,580,158 55	
	SOIT, EN CHIFFRES RONDS. . . fr.					1,580,200 »	
	A REPORTER . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
62,202,263	51,783,094	13,201,158	2,781,989	
62,202,263	51,783,094	13,201,158	2,781,989	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile :	
	a.	<i>Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>	
		Pièces de rechange et accessoires pour véhicules automobiles et bicyclettes. Pneus et bandages. Matières premières. Articles de boulonnerie. Petit outillage. Articles de quincaillerie, etc. Véhicules automobiles de remplacement. Location de véhicules automobiles pour période de camp et de manœuvres. Outillage spécial pour la commission d'expertise et de réception, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, éclairage, chauffage, consommation d'eau, relierments téléphoniques, menues dépenses, etc.) fr. 1,332,900 »	
	b.	<i>Usine de réparations du charroi automobile :</i>	
		Carburateurs, exhauteurs et matériel électrique pour véhicules automobiles. Matières premières pour vulcanisation, émaillage, etc. Pièces brutes diverses (y compris celles pour chars de combat). Traitement de pièces brutes dans les usines civiles. Pièces de rechange, accessoires, etc., pour réparations d'urgence. Frais généraux (loyer d'un terrain, entretien des bâtiments, entretien et amélioration de l'outillage, chauffage, éclairage, électricité motrice, charbon de forge, consommation d'eau, relierments téléphoniques, bibliothèque technique, menues dépenses, etc.) 179,525 »	
	c.	<i>Compagnies de parc du corps des transports automobiles. École des services automobiles :</i>	
		Frais généraux relatifs à l'exploitation technique (éclairage, chauffage, relierments téléphoniques, menues dépenses, etc.). Bibliothèque technique de l'École des services automobiles 11,775 »	
	d.	Essence pour véhicules automobiles et moteurs fixes. Pétrole lampant pour tracteurs. Mazout pour moteurs semi-Diesel. Huile à gaz (pour nettoyage) 1,588,000 »	
	e.	Frais d'études et d'essais pour la recherche d'un carburant national 5,000 »	
		3,117,200 »	
		A déduire : Montant des dépenses d'ordre matériel intervenant dans le coût des cessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, actuellement prévues aux dépenses exceptionnelles 145,000 »	
		RESTE . . . fr. 2,972,200 »	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.	
		Bâtiments militaires. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :	
	a.	<i>Traitements du personnel civil permanent de l'Administration centrale :</i>	
		3 adjoints techniques fr. 56,550 »	
		12 adjoints administratifs 102,500 »	
		2 dessinateurs 20,250 »	
		19 179,300 »	
		A REPORTER . . . fr. 179,300 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
62,202,263	51,783,094	13,201,158	2,781,989	
2,972,200	2,972,200	»	»	
65,174,463	54,755,294	13,201,158	2,781,989	
AUGMENTATION. . . fr.		10,419,169		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . . fr.	
b.	<i>Traitements du personnel civil permanent des Directions :</i>			REPORT. . . . fr.	479,300 »
		Direction des Bâtiments militaires de la Flandre occidentale :			
		5 adjoints techniques fr.	73,025 »		
		4 adjoints administratifs	33,250 »		
		7 surveillants	61,200 »		
		1 dessinateur	12,000 »		
				179,475 »	
		17			
		Direction des Bâtiments militaires de la Flandre orientale :			
		5 adjoints techniques fr.	64,450 »		
		4 adjoints administratifs	40,125 »		
		6 surveillants	48,300 »		
		1 dessinateur	7,500 »		
				160,375 »	
		16			
		Direction des Bâtiments militaires de la province d'Anvers :			
		14 adjoints techniques fr.	193,500 »		
		9 adjoints administratifs	95,500 »		
		20 surveillants	187,500 »		
		2 dessinateurs	25,125 »		
				506,625 »	
		45			
		Direction des Bâtiments militaires des provinces de Liège et du Limbourg :			
		20 adjoints techniques fr.	231,175 »		
		13 adjoints administratifs	119,875 »		
		25 surveillants	201,200 »		
		3 dessinateurs	23,750 »		
				576,000 »	
		61			
		Direction des Bâtiments militaires des provinces de Namur et du Luxembourg :			
		5 adjoints techniques fr.	76,600 »		
		4 adjoints administratifs	44,250 »		
		7 surveillants	63,000 »		
		1 dessinateur	7,500 »		
				191,350 »	
		17			
		Direction des Bâtiments militaires du Hainaut :			
		6 adjoints techniques fr.	71,400 »		
		4 adjoints administratifs	40,250 »		
		6 surveillants	50,700 »		
		1 dessinateur	7,500 »		
				169,850 »	
		17			
		Direction des Bâtiments militaires du Brabant :			
		11 adjoints techniques	159,900 »		
		9 adjoints administratifs	86,375 »		
		16 surveillants	142,200 »		
		3 dessinateurs	20,375 »		
				408,850 »	
		39			2,192,525 »
		c.			
		<i>Traitements du personnel civil permanent détaché :</i>			
		A. — <i>Au service des sépultures militaires :</i>			
		4 adjoints techniques fr.	41,350 »		
		3 surveillants	25,800 »		
		1 dessinateur	12,000 »		
				79,150 »	
		8			
				A REPORTER fr.	79,150 » 2,371,825 »
					A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,283,000	6,809,940 ⁽¹⁾	»	526,940	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,230,640 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p> <p>Art. 35. — 1° Réduction du personnel; 2° Transfert à l'article 36 d'une somme de 125,000 francs pour des dépenses d'ordre matériel ayant figuré jusqu'à présent au présent article.</p>
6,283,000	6,809,940	»	526,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
		Report. fr.	79,150 » 2,371,825 »
	B. — <i>Au service des pensions :</i>		
	4 adjoint administratif	7,500 »	
	C. — <i>Aux directions des Régions fortifiées :</i>		
	4 dessinateurs	39,250 »	
	D. — <i>Aux établissements de fabrication de l'artillerie :</i>		
	9 adjoints administratifs. fr.	76,875 »	
	1 surveillant	8,400 »	
	2 dessinateurs	18,500 »	
		<u>103,775 »</u>	
	12		
	E. — <i>Au Parc du Génie d'armée :</i>		
	1 adjoint administratif fr.	6,500 »	
	F. — <i>A la délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer :</i>		
	1 dessinateur	6,000 »	
		<u>242,175 »</u>	
d.	Traitements des agents en disponibilité :		
	1 ^o par suppression d'emploi : 44 agents à traitement entier fr.	478,170 »	
	2 ^o pour motif de santé : 9 agents à traitement réduit	61,166 »	
		<u>539,336 »</u>	
e.	Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. des 28 février 1927 et 1 ^{er} mars 1927) fr.	630,666 »	
f.	Indemnité de résidence	63,000 »	
g.	Indemnités familiale et de naissance	190,000 »	
h.	Frais de collaboration d'ingénieurs, y compris les frais de déplacement	65,000 »	
i.	Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :		
	Partie mobile { 11 tranches fr.	2,032,000 »	
		102,400 »	
		75,268 »	
	Augmentation provisoire { 2 tranches	2,880 »	
		<u>2,212,548 »</u>	
		TOTAL. fr.	6,314,550 »
	A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)		31,350 »
		RESTE. fr.	6,283,000 »
	Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe. — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc.) :		
a.	Entretien des bâtiments militaires par les occupants (service de troupe) : entretien locatif, consommation d'eau, éclairage, service de vidange, etc. fr.	3,800,000 »	
b.	Gros entretien, réparations et renouvellements aux bâtiments militaires et aux ouvrages de fortifications et mixtes; constructions et améliorations, achats et locations éventuels d'immeubles, travaux d'aménagement de plaines et de plantations, acquisitions de matériel et de matériaux pour le service des bâtiments militaires, etc.	5,950,000 »	
c.	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, d'appareils et engins de gymnastique.	200,000 »	
d.	Frais d'utilisation de stands de tir communaux	20,000 »	
e.	Dépenses pour le service des bureaux (fournitures, matériel de dessin, machines à écrire, chauffage, nettoyage, gardiennage, téléphones, frais postaux, etc.)	125,000 »	
		<u>10,093,000 »</u>	
	A déduire : Crédit égal à celui porté aux dépenses exceptionnelles pour les stands de tir		1,500 »
		RESTE. fr.	10,093,500 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,283,000	6,809,940	»	526,940	
10,093,500	7,469,000	2,624,500	»	<p>ART. 36. — Il y a augmentation du coût :</p> <p>1° de l'eau, de l'électricité et du gaz. A Bruxelles, par exemple, pour les établissements à grande consommation d'eau, telles les casernes, le prix du mètre cube d'eau est passé de 1 franc à fr. 2.75.</p> <p>2° des matériaux et de la main-d'œuvre; cette augmentation atteint 50 % pour certains travaux.</p> <p>En outre, il a été transféré de l'article 35 au présent article une somme de 125,000 francs (litt. z nouveau).</p>
16,376,500	14,278,940	2,624,500	526,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
		Services techniques du génie. — Personnel :			
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires :			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.
<i>a.</i>					
<i>Bataillon de pontonniers :</i>					
1	Agent technique	11,000	»	11,000	»
1	Premier timonier	10,440	»	10,440	»
3	Mécaniciens	10,240	»	30,720	»
5	Journaliers ou manœuvres spécialisés (salaire mensuel)	8,628	»	43,140	»
2	Chefs d'équipe	»	43 68	26,819 52	
2	Premiers ouvriers	»	38 40	23,577 60	
5	Ouvriers qualifiés	»	34 80	53,418	»
19					
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	»	»	2,200	»
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	8,140	»
	Indemnité de plouge	»	»	800	»
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	1,464	»
	Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités professionnelles et de déplacement aux salariés	»	»	8,280 88	
					220,000 »
<i>b.</i>					
<i>Troupes et services de transmission :</i>					
1	Agent technique principal	9,700	»	9,700	»
2	Chefs d'atelier	»	43 60	27,998 40	
3	Contremaîtres	»	43 84	40,376 64	
1	Chef d'équipe	»	39 92	12,253 44	
38	Premiers ouvriers	»	34 80	405,976 80	
33	Ouvriers qualifiés	»	32 40	348,138	»
6	Journaliers ou manœuvres spécialisés	»	26	47,892	»
86					
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	»	»	1,940	»
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	36,500	»
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	8,000	»
	Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités professionnelles et de déplacement, imprévus	»	»	7,422 72	
					946,200 »
A REPORTER fr.					1,466,200 »
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,376,500	14,278,940	2,624,500	526,940	
16,376,500	14,278,940	2,624,500	526,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . fr.	
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. fr				1,166,200 »
	c.		<i>Troupes de chemin de fer :</i>				
		1	Machiniste-instructeur de la Société Nationale des chemins de fer belges	21,500 »	»	21,500 »	
		1	Indemnités à l'instructeur du cours de signalisation.	»	»	1,200 »	
			Primes, indemnités de mission et imprévus	»	»	8,340 »	
			Indemnités familiale et de naissance	»	»	360 »	
							34,400 »
	d.		<i>Parc du génie d'armée :</i>				
		1	Agent technique.	11,000 »	»	11,000 »	
		1	Agent administratif principal.	10,500 »	»	10,500 »	
		3	Agents administratifs	7,000 »	»	21,000 »	
		2	Gardiens des forts de Fléron et de Liers	»	21 60	13,262 40	
		2	Contremaitres d'atelier	»	42 72	26,230 08	
		20	Ouvriers qualifiés	»	35 60	218,584 »	
		12	Manceuvres spécialisés.	»	29 20	107,572 80	
		9	Manceuvres non spécialisés	»	27 20	75,153 60	
		50					
			Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	»	»	8,500 »	
			Indemnités familiale et de naissance	»	»	21,400 »	
			Indemnité de résidence	»	»	2,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	7,000 »	
			Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés	»	»	1,797 12	
							524,000 »
	c.		<i>Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :</i>				
			Partie mobile : 7 agents à 17 tranches	»	»	42,770 »	
			Id. 149 agents à 10 id.	»	»	392,340 »	
			Augmentation provisoire : 7 agents à 3 tranches.	»	»	1,890 »	437,000 »
			TOTAL GÉNÉRAL fr.				2,158,600 »

A REPORTER. . . fr

DÉVELOPPEMENTS. - DEPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,376,500 »	14,278,940 »	2,097,560 »	526,940 »	
2,158,600 »	2,035,050 ⁽¹⁾ »	123,550 »	»	<p>ART. 37. -- La majoration résulte :</p> <p>1° des augmentations normales des traitements et salaires ;</p> <p>2° de ce qu'une partie du personnel du Corps des Torpilleurs et Marins (supprimé) est passée au Bataillon de Pontonniers (litt. a) ;</p> <p>3° de ce que l'allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements et le relèvement des salaires portent cette année leurs effets sur une période de 12 mois, tandis qu'en 1927 cette période n'était que de 10 mois (du 1^{er} mars au 31 décembre).</p> <p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 733.730 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p>
18,535,100 »	16,313,990 »	2,221,110 »	526,940 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,535,100	16,313,990	2,748,050	526,940	
2,892,700	2,657,959	234,741	»	ART. 38. — La majoration est due à l'augmentation du prix des matières et du matériel.
21,427,800	18,971,949	2,982,791	526,940	
AUGMENTATION . . fr.		2,455,851		
2,080,000	1,990,000	90,000	»	ART. 39. — Augmentation provenant : 1° du relèvement du taux des indemnités professionnelles allouées au personnel du cadre des spécialistes ; 2° de l'augmentation du nombre des déplacements et de la majoration provisoire de 50 % des indemnités pour frais de séjour. (A. R. du 30 juin 1927, <i>Moniteur</i> du 17 juillet 1927.)
43,805,000	30,415,000	13,390,000	»	ART. 40. — Majoration due à l'augmentation constante du prix d'achat des rechanges nécessaires à l'entretien du matériel aéronautique en service, et du coût des approvisionnements en général.
45,885,000	32,405,000	13,480,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		13,480,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
Nourriture des troupes — Fourrages :		
a.		Pain fr. 48,839,219 50
b.		Viande 25,337,205 »
c.		Indemnités de nourriture et de ménage 48,069,587 50
d.		Fourrages 54,006,232 20
		TOTAL fr. 146,252,244 20
A ajouter :		
e.		Nourriture des pupilles non militaires 1,558,732 50
		147,810,976 70
A déduire :		
		Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital 3,609,103 65
		RESTE fr. 144,201,873 05
		A ajouter pour bissext de l'année 1928 : 1/365 ^e de fr. 147,810,976.70 404,961 58
		TOTAL fr. 144,606,834 63
41	f.	Entretien des bâtiments et services d'exploitation fr. 499,198 26
	g.	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :
		26 ouvriers civils militarisés fr. 272,584 80
		234 ouvriers militaires placés sans allocations militaires 1,899,033 20
		260 2,171,618 »
A déduire :		
		1/2 % pour médicaments (approximativement) 10,858 09
		RESTE fr. 2,160,759 91
		Indemnités familiale et de naissance 116,860 »
		Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) aux militaires placés sans allocations militaires 47,043 20
		2,324,663 11
h.		Partie mobile des salaires (10 tranches) 668,304 »
		TOTAL fr. 148,099,000 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1928.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																																											
		augmentation.	diminution.																																																																																																																												
				Art. 41. — Décomposition du crédit :																																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">HOMMES.</th> <th colspan="3">RATIONS.</th> <th rowspan="2">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th>Nombre.</th> <th>Grammes.</th> <th>Prix.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Pain.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">38,565</td> <td>4,228</td> <td>1,543,220</td> <td>750</td> <td>1.65</td> <td>2,546,313 »</td> </tr> <tr> <td>34,337</td> <td>12,833,005</td> <td>600</td> <td>1.30</td> <td>16,292,906 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>48,839,219 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Viande.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>38,565</td> <td></td> <td>14,076,225</td> <td>300</td> <td>1.80</td> <td>25,337,205 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de ménage.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">38,565</td> <td>38,272</td> <td>13,969,280</td> <td colspan="2">Belgique et Caporaux / Armée d'occupation et soldats. } 2.25</td> <td>31,430,880 »</td> </tr> <tr> <td>293</td> <td>406,945</td> <td colspan="2">Belgique et / Armée d'occupation } Sous-officiers. } 3.50</td> <td>374,307 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de nourriture.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 500</td> <td>547,500; par jour : fr. 5.75</td> <td>3,148,125 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8,100</td> <td>Indemnité représentative de vivres.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6,100</td> <td>2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 5.35</td> <td>11,911,775 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>500</td> <td>182 500; sous-officiers, par jour : fr. 6.60</td> <td>1,204,500 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>48 069,587 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Fourrages.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">12,020 chevaux.</td> <td></td> <td></td> <td>6,516</td> <td>chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 12.05</td> <td>28,658,997 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>4,704</td> <td>chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 12.37</td> <td>21,238,795 20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>800</td> <td>chevaux de trait fort, la ration : fr. 14.07</td> <td>4,108,440 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>54,006,232 20</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.	Nombre.	Grammes.	Prix.					Pain.	38,565	4,228	1,543,220	750	1.65	2,546,313 »	34,337	12,833,005	600	1.30	16,292,906 50						48,839,219 50					Viande.		38,565		14,076,225	300	1.80	25,337,205 »					Indemnité de ménage.		38,565	38,272	13,969,280	Belgique et Caporaux / Armée d'occupation et soldats. } 2.25		31,430,880 »	293	406,945	Belgique et / Armée d'occupation } Sous-officiers. } 3.50		374,307 50					Indemnité de nourriture.					1 500	547,500; par jour : fr. 5.75	3,148,125 »				8,100	Indemnité représentative de vivres.					6,100	2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 5.35	11,911,775 »				500	182 500; sous-officiers, par jour : fr. 6.60	1,204,500 »						48 069,587 50					Fourrages.		12,020 chevaux.			6,516	chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 12.05	28,658,997 »			4,704	chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 12.37	21,238,795 20			800	chevaux de trait fort, la ration : fr. 14.07	4,108,440 »						54,006,232 20
HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.																																																																																																																											
	Nombre.	Grammes.	Prix.																																																																																																																												
				Pain.																																																																																																																											
38,565	4,228	1,543,220	750	1.65	2,546,313 »																																																																																																																										
	34,337	12,833,005	600	1.30	16,292,906 50																																																																																																																										
					48,839,219 50																																																																																																																										
				Viande.																																																																																																																											
38,565		14,076,225	300	1.80	25,337,205 »																																																																																																																										
				Indemnité de ménage.																																																																																																																											
38,565	38,272	13,969,280	Belgique et Caporaux / Armée d'occupation et soldats. } 2.25		31,430,880 »																																																																																																																										
	293	406,945	Belgique et / Armée d'occupation } Sous-officiers. } 3.50		374,307 50																																																																																																																										
				Indemnité de nourriture.																																																																																																																											
			1 500	547,500; par jour : fr. 5.75	3,148,125 »																																																																																																																										
			8,100	Indemnité représentative de vivres.																																																																																																																											
			6,100	2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 5.35	11,911,775 »																																																																																																																										
			500	182 500; sous-officiers, par jour : fr. 6.60	1,204,500 »																																																																																																																										
					48 069,587 50																																																																																																																										
				Fourrages.																																																																																																																											
12,020 chevaux.			6,516	chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 12.05	28,658,997 »																																																																																																																										
			4,704	chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 12.37	21,238,795 20																																																																																																																										
			800	chevaux de trait fort, la ration : fr. 14.07	4,108,440 »																																																																																																																										
					54,006,232 20																																																																																																																										
148,099,000	(1) 132,861,140	15,237,860	»																																																																																																																												
148,099,000	132,861,140	15,237,860	»																																																																																																																												

(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 1,800,900 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.

ART. 41. — La majoration résulte :
1° de la hausse des prix des denrées;
2° du bissextile de l'année 1928.

BUDGET DE L'EXERCICE 1928

NOMÉRO des articles	LITTERES des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		Service du couchage :	
a.		Renouvellement et entretien du matériel d'exploitation fr.	1,000,000 »
b.		Location, entretien et amélioration des bâtiments.	27,000 »
c.		Personnel : Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation :	
		11 directeurs, de 44,000 à 16,800 francs fr.	170,000 »
		6 sous-directeurs à 12.000 francs	72,000 »
		1 préposé.	41,000 »
		2 commis (dont 1 en disponibilité pour maladie)	15,700 »
		16 ouvriers qualifiés, de fr. 24.00 à fr. 34.40 par jour	157,538 07
		76 ouvriers journaliers spécialisés, de 22 à 28 francs par jour	623,253 15
		127 ouvrières journalières non spécialisées, de fr. 16.00 à fr. 20.40 par jour.	726,236 »
		239	
		Indemnités familiale et de naissance.	69,860 »
		Hautes paies pour chevrons de front aux ouvriers militaires placés sans allocations militaires	6,612 »
		Indemnité de résidence	6,400 »
		Majorations de salaires aux chefs d'équipe	15,451 04
		Indemnités au personnel { de séjour à l'armée d'occupation	1,460 »
		de { de service en Allemagne occupée	5,110 »
		de { de marche	2,555 »
		l'armée d'occupation : { de séparation	1,460 »
		{ d'équipement	900 »
		TOTAL. fr.	1,883,535 26
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	8,833 26
		RESTE. fr.	1,874,702 »
d.		Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe du traitement des fonctionnaires et employés (A. R. du 28 février 1927)	53,740 »
e.		Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :	
		Partie mobile des traitements (17 tranches) fr.	169,184 »
		Partie mobile des salaires (10 tranches)	405,533 58
		Augmentation provisoire aux fonctionnaires et employés (3 tranches)	5,300 »
		TOTAL. fr.	580,017 58
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement).	2,917 58
		RESTE fr.	577,100 »
		TOTAL fr.	3,534,540 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
148,099,000	132 861,140	15,237,860	»	
3,534,540	3,440,383 ^(*)	94,157	»	<p>(*) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 843,023 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p> <p>ART. 42. — Malgré la suspension des achats d'objets de literie neufs, le présent article est en majoration par suite :</p> <p>1° du renchérissement des matières de consommation (combustibles, soude, savon, huiles, etc., pour buanderies); de la nécessité inéluctable de renouveler la majeure partie des matières remboursantes pour sommiers (regain) et d'acquérir des pièces pour les réparations aux couchettes (ressorts de couchettes à sommier métallique, etc.);</p> <p>2° de l'augmentation du personnel qui se justifie par la mise en exploitation des buanderies des magasins de couchage de Liège et du Camp de Beverloo.</p>
151,633,540	136,301,523	15,332,017	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		Équipement des troupes :	
a.		Achat, confection et entretien des objets d'équipement, etc. fr.	27,146,000 »
b.		Frais d'exploitation du magasin central d'équipement, de ses annexes et du laboratoire de chimie de l'armée. Achat et entretien du matériel et frais divers à supporter par cet établissement. Entretien des bâtiments	850,000 »
c.		Personnel : Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes :	
		1 chef-comptable fr.	16,500 »
		1 expéditionnaire adjoint	7,200 »
		2 aides-chimistes	19,600 »
		3 agents techniques	28,500 »
		19 ouvriers qualifiés	192,024 36
		60 ouvriers ou manœuvres spécialisés	532,958 40
		2 demi-ouvriers	13,708 80
		1 apprenti	4,284 »
		1 veilleur de nuit	8,085 »
		128 ouvrières journalières spécialisées	830,058 96
		47 ouvrières journalières non spécialisées	243,037 20
		32 demi-ouvrières	138,240 »
		28 ouvriers militaires placés sans allocations militaires	328,192 60
		69 apprenties	211,804 80
		394	
		Indemnité de résidence	5,570 »
		Indemnités familiale et de naissance	28,565 »
		Indemnités diverses :	
		1,500 francs, au chef du service de l'équipement	
		6,500 francs, heures de salaires supplémentaires au machiniste-chauffeur de la fabrique militaire de chaussures à Thielt et aux mécanicien et chauffeur de l'usine de réparations d'objets et effets usagés de Roulers	10,700 »
		2,700 francs, frais de bureau alloués au magasin central d'équipement	
		Hautes paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	2,619 50
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927).	14,360 »
			2,636,008 62
d.		Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire :	
		Partie mobile des traitements (17 tranches) fr.	56,500 »
		Partie mobile des salaires (10 tranches)	394,863 36
		Augmentation provisoire aux fonctionnaires et employés (3 tranches)	1,890 »
			453,253 36
		TOTAL. fr.	31,085,261 98
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	15,130 »
		RESTE. fr.	31,070,131 98
		Soit, en chiffres ronds, fr.	31,070,000 »
44	x	Combustibles :	
		Achat des combustibles nécessaires à l'armée (y compris les frais de transports), allume-feux et matières éclairantes pour le charroi qui voyage la nuit.	
			A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
151,633,540	136,301,523	15,332,017	»	
31,070,000	15,497,570 ⁽¹⁾	15,572,430	»	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 758,920 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.</p> <p>ART. 43. — La majoration résulte :</p> <p>1^o du renchérissement des matières entrant dans la composition de l'équipement des troupes ;</p> <p>2^o de ce qu'en 1927, il a été puisé dans les réserves ; cette pratique ne peut plus être poursuivie au même degré en 1928 ;</p> <p>3^o de ce que cette année l'allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements et le relèvement des salaires portent leurs effets sur une période de 12 mois, tandis qu'en 1927 cette période n'était que de 10 mois (1^{er} mars au 31 décembre) ;</p> <p>4^o des augmentations normales des traitements et salaires.</p> <p>ART. 44. — Malgré une diminution de 258,385 francs provenant de ce que, en 1928, le chauffage des salles de cours des Ecoles de pupilles est mis à charge de ces établissements (art. 20) alors qu'en 1927, le coût du combustible destiné à cette fin était supporté par le présent article, il y a augmentation résultant :</p> <p>1^o de la hausse des prix des combustibles et de l'augmentation de la consommation ;</p> <p>2^o à concurrence de 8,500 francs, du fait que le présent article supportera, à partir de 1928, les dépenses d'éclairage du charroi qui voyage la nuit, dépenses qui, en 1927, étaient à charge de l'article : « Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie » (art. 32 de 1928).</p>
2,554,400	1,440,000	1,114,400	»	
185,257,940	153,239,093	32,018,847	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Service vétérinaire et des remontes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.) :	
45	a.	Remonte : achats de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée : 4,080 chevaux au prix moyen de 3,750 francs fr.	6,210,000 »
	b.	Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés	300,000 »
	c.	Service vétérinaire : Achat et entretien du matériel vétérinaire de campagne, de laboratoire bactériologique, etc.	2,500 »
		TOTAL fr.	6,512,500 »
		A déduire : crédit égal aux cessions, contre paiement, de 62 chevaux d'officiers qui font l'objet d'un article aux dépenses exceptionnelles	356,500 »
		RESTE. . . . fr.	6,156,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.	
CHAPITRE XI.			
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.			
		Transports :	
46	a.	Transports par mer, sur canaux, rivières et routes fr.	50,000 »
	b.	Transports généraux par chemins de fer, mailles-poste et tramways	8,450,000 »
		Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission :	
47	a.	Frais de parcours des officiers, indemnités de séjour des officiers, des militaires de rang subalterne et assimilés, ainsi que des fonctionnaires et agents civils ressortissant au Département de la Défense nationale : paiement des billets spéciaux forfaitaires délivrés aux fonctionnaires et agents civils voyageant pour le service. Indemnités pour frais de déménagement fr.	1,100,000 »
	b.	Frais de représentation et de missions spéciales des officiers	500,000 »
	c.	Service de documentation de l'État-major général de l'armée	300,000 »
		Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan :	
48	a.	Traitements, salaires et indemnités :	
		1 inspecteur fr.	34,000 »
		1 chef de station adjoint de 1 ^{re} classe	29,600 »
		1 chef de station adjoint de 2 ^e classe	23,200 »
		1 commis de 1 ^{re} classe sous-chef de station	15,400 »
		1 agréé	8,900 »
		TOTAL fr.	111,100 »
	b.	Indemnité de service en Allemagne occupée	36,500 »
	c.	Partie mobile des traitements (10 tranches).	26,400 »
		TOTAL. . . . fr.	174,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
185,257,940	153,239,093	32,018,847	»	
6,156,000	4,282,000	1,874,000	»	ART. 45. — La majoration est due : 1 ^o au plus grand nombre de chevaux à acquérir ; Les restrictions apportées ces dernières années dans les acquisitions de jeunes chevaux ont créé une situation déficitaire à laquelle il est urgent de remédier ; 2 ^o à l'augmentation du prix des chevaux, compte tenu des frais d'acheminement du lieu d'achat vers le dépôt de remonte de l'armée. Le produit que procurera à l'Administration des Domaines la vente des chevaux de réforme est estimé à 1,500,000 francs en 1928.
191,413,940	157,521,093	33,892,847	»	
AUGMENTATION . . fr.		33,892,847		
8,500,000	9,000,000	»	500,000	ART. 46. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1928.
1,900,000	1,700,000	200,000	»	ART. 47. — L'augmentation est due à la majoration provisoire de 50 % des indemnités pour frais de séjour. (A. R. du 30 juin 1927, <i>Moniteur</i> du 17 juillet 1927.)
174,000	302,500 ⁽¹⁾	»	128,500	(¹) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 121,500 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
10,574,000	11,002,500	200,000	628,500	ART. 48. — Réduction du personnel.
DIMINUTION . . fr.		428,500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année) :
	a.	Pensions provisoires fr. 2,400 »
	b.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux. (Pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service; pensions civiles) 756,000 »
	c.	Indemnités aux militaires en dessous du rang d'officier licenciés par réforme 5,000 »
49	d.	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne) accordés :
	1 ^o	Aux militaires entrés sous les armes après l'armistice 1,733,000 »
	2 ^o	A certains militaires mobilisés dont l'origine ou l'aggravation de l'invalidité ne se place pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919
	3 ^o	A certains militaires et assimilés atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels, commis, provoqués ou favorisés par des Allemands
	e.	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés, en attendant la liquidation de leur pension, par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions 150,000 »
	f.	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires en faveur des ascendants de militaires célibataires décédés et autres ayants droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations 150,000 »
30		Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 13 août 1924 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
		Secours :
	a.	Secours voyageurs dont bénéficient des militaires réformés pour infirmités, avant la loi du 24 mai 1912 portant révision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier fr. 725,000 »
	b.	Secours non renouvelables à des militaires ou à des agents des services et établissements dépendant du Ministère de la Défense Nationale qui, par suite de malheurs de famille ou d'événements exceptionnels, se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt et en faveur desquels la prévoyance ordinaire n'a pu agir efficacement 10,000 »
31	c.	Allocations tenant lieu de pension :
	1 ^o	A d'anciens militaires (y compris ceux d'Eupen-Malmedy et de la Calamine); à leurs veuves et à leurs familles;
	2 ^o	A d'anciens agents des services et établissements dépendant du département de la Défense Nationale qui ne peuvent prétendre à une pension à charge d'une institution de prévoyance; 385,000 »
	3 ^o	A des veuves (ou à la famille) de militaires de carrière ou d'anciens agents des services du département de la Défense Nationale ne bénéficiant pas d'une rente de survie à charge d'une institution de prévoyance.
	d.	Allocations tenant lieu de pension à des veuves d'officiers qui ont contracté mariage après leur mise à la retraite 300,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,796,400	2,741,900	84,500	»	ART. 49. — Malgré une diminution de 307,000 francs provenant du passage d'un certain nombre de pensions à la Dette publique, il y a augmentation en raison du plus grand nombre de tranches à prendre en considération pour le calcul de la partie mobile des pensions et allocations. (Lois des 28 et 29 juillet 1926 relatives respectivement au rajustement et à la péréquation des pensions.)
25,000	75,000	»	50,000	ART. 50. — La diminution résulte de la réduction du nombre des allocations à servir, par suite du décès de bénéficiaires.
1,420,000	1,612,500	»	192,500	ART. 51. — Diminution fictive, car les dépenses relatives aux subsides qui, en 1927, figuraient pour une somme de 430,000 francs aux litt. e et f de l'article « Secours et Subsides » (41) font l'objet, cette année, de l'article suivant : « Subsides ». Il y a donc, en réalité, une augmentation de 237,500 francs (430,000 — 192,500), résultant notamment d'une péréquation des allocations tenant lieu de pension. Le texte de l'article a été modifié en conséquence.
4,241,400	4,399,400	84,500	242,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dépense ments	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr.
	Subsides :		
52	a.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Défense nationale	240,000 »
	b.	Intervention patronale, prévue par les lois du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925, relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré, pour les employés, ouvriers et ouvrières de l'Administration centrale, ainsi que des établissements et services de l'armée, qui n'ont pas droit à une pension de retraite en vertu des règlements qui les concernent	100,000 »
53	»	Rentes et capitaux à allouer, en 1928, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1928, ainsi que les frais divers faits par les bénéficiaires de ces rentes et capitaux, pouvant être considérés comme conséquence directe des accidents.	
		TOTAL DU CHAPITRE XII	fr.
CHAPITRE XIII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
(a)	»	Corps de torpilleurs et marins. — Personnel (<i>pour mémoire</i>).	
(a)	»	Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (<i>pour mémoire</i>)	
		Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation :	
	a.	Traitements et indemnités du personnel :	
		1 fonctionnaire de 3 ^e classe fr.	12,500 » 12,500 »
		2 fonctionnaires de 4 ^e id.	11,000 » 22,000 »
		7 id. 5 ^e id.	9,500 » 66,500 »
		10	101,000 »
		Indemnité de marche	25,600 »
		Id. de séparation	12,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	4,000 »
54		Indemnités ou primes éventuelles	10,000 »
		Frais imprévus	10,000 »
		Émoluments et indemnités spéciales de séjour des agents occasionnels	17,400 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée.	30,000 »
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927)	20,200 »
		TOTAL fr.	230,200 »
	b.	Partie mobile des traitements (17 tranches) (69,700 francs); augmentation provisoire (3 tranches) (2,700 francs)	72,400 »
		TOTAL fr.	302,600 »
		A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,241,400	4,399,400	84,500	242,500	
340,000	»	340,000	»	ART. 52 (nouveau). — Dépenses extraites de l'article 41 : « Secours et Subsidés » de 1927, où elles s'élevaient à 430,000 francs (litt. e et f). La différence en moins (90,000 francs) provient de ce que le licenciement d'employés temporaires a permis de réduire l'importance de l'intervention patronale prévue par les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, ouvriers et ouvrières.
250,000	250,000	»	»	ART. 53. — Le libellé de l'article a été complété dans un but de précision.
4,831,400	4,649,400	424,500	242,500	
AUGMENTATION . . . fr.		182,000		
»	⁽¹⁾ 611,359	»	611,359	⁽¹⁾ Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 78,784 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927.
»	2,138,525	»	2,138,525	^(a) ART. 43 et 44 de 1927. — Les dépenses de l'espèce ne sont plus envisagées. Une partie du personnel est passée au bataillon de pontonniers. (Voir art. 37, litt. a.)
302,600	⁽²⁾ 299,460	3,140	»	⁽²⁾ Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 68,700 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 54. — L'augmentation provient de ce que les crédits demandés pour la partie mobile (y compris l'augmentation provisoire) sont plus élevés cette année qu'en 1927 par suite de la hausse de l'index-number.
302,600	3,049,344	3,140	2,749,884	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
302,600 »	3,049,344 »	3,140 »	2,749,884 »	
474,300 »	(¹) 478,690 »	»	4,390 »	(¹) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 128,340 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 55. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
200,000 »	100,000 »	100,000 »	»	ART. 56. — Cette augmentation doit permettre de couvrir les frais afférents à la préparation de l'entrée en action des usines civiles en temps de guerre (établissement de plans de mobilisation, reconnaissance des lieux, etc.). Le libellé de l'article a été modifié pour tenir compte de l'appellation nouvelle du service en question.
340,290 »	300,220 »	40,070 »	»	ART. 57. — La majoration provient : 1° de l'augmentation du traitement de l'avocat permanent de l'armée d'occupation (litt. a); 2° de l'application d'une nouvelle jurisprudence des tribunaux en matière d'accidents (litt. c).
100,000 »	110,000 »	»	10,000 »	ART. 58. — Il y a réduction dans les dépenses suivantes : 1° indemnités pour pertes de chevaux; 2° frais d'entretien de militaires détenus dans les prisons pré-vôtales.
1,417,190 »	4,038,254 »	143,210 »	2,764,274 »	
DIMINUTION. . . fr.		2,621,064 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIV.		
SERVICES DIVERS.		
(1)	»	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) (<i>pour mémoire</i>).
(2)	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32) (<i>pour mémoire</i>)
59	»	Arriérés résultant du rajustement des pensions. (Loi du 28 juillet 1926) : Arriérés résultant du rajustement des allocations aux ascendants.
60	»	Subside à la Fédération Nationale de Sports équestres en vue de sa participation à la IX ^e Olympiade à Amsterdam en 1928.
DÉPENSES SUITES DE GUERRE.		
<i>Officiers et troupes.</i>		
Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 :		
a.	<i>Officiers en service actif :</i>	Traitements moyens annuels
	4 majors	fr. 19,000 » 76,000 »
	13 capitaines-commandants	15,700 » 204,100 »
	15 capitaines	14,750 » 221,250 »
	16 lieutenants	11,750 » 188,000 »
	48	689,350 »
	A déduire pour la pension d'ancienneté	210,450 »
		478,900 »
	A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	2,400 »
		RESTE . . . fr. 476,500 »
	Allocation spéciale pour charges militaires	116,000 »
	Indemnité de cabinet de consultation	1,200 »
	Indemnités familiale et de naissance	8,030 »
	Indemnité de résidence	50,000 »
	Allocation spéciale de 20 % sur la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} mars 1927)	137,370 »
		789,600 »
		A REPORTER. . . . fr. 789,600 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations																																																																																																
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																	
				(1) ART. 50 de 1927. — Le crédit de cet article se répartit de la manière suivante entre les articles du Budget de 1928 :																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>ART. de 1928</th> <th>Partie mobile.</th> <th>Augmentation provisoire.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2</td><td>2,119,125</td><td>275,760</td><td>2,394,885</td></tr> <tr><td>3</td><td>10,500</td><td>1,440</td><td>11,940</td></tr> <tr><td>5</td><td>94,550</td><td>8,760</td><td>103,310</td></tr> <tr><td>8</td><td>836,813</td><td>131,760</td><td>968,573</td></tr> <tr><td>10</td><td>84,101,525</td><td>11,636,840</td><td>95,738,365</td></tr> <tr><td>11</td><td>6,066,875</td><td>600,480</td><td>6,667,355</td></tr> <tr><td>13</td><td>1,017,750</td><td>174,960</td><td>1,192,710</td></tr> <tr><td>14</td><td>330,000</td><td>79,200</td><td>609,200</td></tr> <tr><td>16</td><td>34,750</td><td>5,760</td><td>40,510</td></tr> <tr><td>29</td><td>95,313</td><td>14,400</td><td>109,713</td></tr> <tr><td>31</td><td>11,036,250</td><td>2,016,000</td><td>13,052,250</td></tr> <tr><td>33</td><td>167,722</td><td>25,920</td><td>193,642</td></tr> <tr><td>35</td><td>1,988,000</td><td>242,640</td><td>2,230,640</td></tr> <tr><td>37</td><td>623,250</td><td>110,480</td><td>733,730</td></tr> <tr><td>41</td><td>1,552,500</td><td>248,400</td><td>1,800,900</td></tr> <tr><td>42</td><td>721,343</td><td>121,680</td><td>843,023</td></tr> <tr><td>43</td><td>685,000</td><td>73,920</td><td>758,920</td></tr> <tr><td>48</td><td>103,500</td><td>18,000</td><td>121,500</td></tr> <tr><td>(a)</td><td>75,000</td><td>3,784</td><td>78,784</td></tr> <tr><td>54</td><td>61,500</td><td>7,200</td><td>68,700</td></tr> <tr><td>55</td><td>112,500</td><td>15,840</td><td>128,340</td></tr> <tr><td>61</td><td>843,000</td><td>92,080</td><td>925,080</td></tr> <tr><td>TOTAL.</td><td>112,876,766</td><td>15,895,304</td><td>128,772,070</td></tr> </tbody> </table>	ART. de 1928	Partie mobile.	Augmentation provisoire.	TOTAL.	2	2,119,125	275,760	2,394,885	3	10,500	1,440	11,940	5	94,550	8,760	103,310	8	836,813	131,760	968,573	10	84,101,525	11,636,840	95,738,365	11	6,066,875	600,480	6,667,355	13	1,017,750	174,960	1,192,710	14	330,000	79,200	609,200	16	34,750	5,760	40,510	29	95,313	14,400	109,713	31	11,036,250	2,016,000	13,052,250	33	167,722	25,920	193,642	35	1,988,000	242,640	2,230,640	37	623,250	110,480	733,730	41	1,552,500	248,400	1,800,900	42	721,343	121,680	843,023	43	685,000	73,920	758,920	48	103,500	18,000	121,500	(a)	75,000	3,784	78,784	54	61,500	7,200	68,700	55	112,500	15,840	128,340	61	843,000	92,080	925,080	TOTAL.	112,876,766	15,895,304	128,772,070
ART. de 1928	Partie mobile.	Augmentation provisoire.	TOTAL.																																																																																																	
2	2,119,125	275,760	2,394,885																																																																																																	
3	10,500	1,440	11,940																																																																																																	
5	94,550	8,760	103,310																																																																																																	
8	836,813	131,760	968,573																																																																																																	
10	84,101,525	11,636,840	95,738,365																																																																																																	
11	6,066,875	600,480	6,667,355																																																																																																	
13	1,017,750	174,960	1,192,710																																																																																																	
14	330,000	79,200	609,200																																																																																																	
16	34,750	5,760	40,510																																																																																																	
29	95,313	14,400	109,713																																																																																																	
31	11,036,250	2,016,000	13,052,250																																																																																																	
33	167,722	25,920	193,642																																																																																																	
35	1,988,000	242,640	2,230,640																																																																																																	
37	623,250	110,480	733,730																																																																																																	
41	1,552,500	248,400	1,800,900																																																																																																	
42	721,343	121,680	843,023																																																																																																	
43	685,000	73,920	758,920																																																																																																	
48	103,500	18,000	121,500																																																																																																	
(a)	75,000	3,784	78,784																																																																																																	
54	61,500	7,200	68,700																																																																																																	
55	112,500	15,840	128,340																																																																																																	
61	843,000	92,080	925,080																																																																																																	
TOTAL.	112,876,766	15,895,304	128,772,070																																																																																																	
				(a) ART. 43 de 1927.																																																																																																
				(2) ART. 51 de 1927. — Ces dépenses ne sont plus à envisager en 1928.																																																																																																
				ART. 59. — Le paiement des arriérés dont il s'agit est assuré.																																																																																																
				Toutefois, aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 28 août 1926, pris en exécution de la loi du 28 juillet 1926 relative au rajustement des pensions, la partie mobile des allocations aux ascendants de militaires n'est accordée que <i>sur demande</i> .																																																																																																
				Le crédit de 60,000 francs sollicité est nécessaire pour le paiement des arriérés se rapportant à des demandes qui ne seraient formulées qu'en 1928.																																																																																																
				ART. 60 (nouveau). — Le Comité Olympique belge et la Fédération intéressée ne peuvent prendre à leur charge que les frais de séjour en Hollande des officiers concurrents.																																																																																																
				Le subside demandé couvrira les frais de transport et de déplacement (séjour) des chevaux, des ordonnances et d'un sous-officier.																																																																																																
90,000	9,578,000	30,000	9,518,000																																																																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.
				REPORT. . . fr. 789,600 »
	b.	<i>Officiers en congé à traitement entier</i> (A. R. du 18 décembre 1925).		
		1 lieutenant-colonel fr.	24,000 »	24,000 »
		9 majors.	19,000 »	171,000 »
		21 capitaines-commandants	15,700 »	329,700 »
		16 capitaines.	14,750 »	236,000 »
		11 lieutenants et sous-lieutenants	11,750 »	129,250 »
		<u>58</u>		889,950 »
61		A déduire pour la pension d'ancienneté		240,200 »
				649,750 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)		3,250 »
		RESTE. . . fr.	646,500 »	
		Indemnités de tenue et d'équipement	52,200 »	
		Indemnités familiale et de naissance	11,560 »	
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 1 ^{er} mars 1927)	177,990 »	888,250 »
	c.	<i>Officiers en congé à demi-traitement</i> (A. R. du 18 décembre 1925).		
		1 capitaine-commandant fr.	7,850 »	7,850 »
		1 capitaine	7,375 »	7,375 »
		1 lieutenant.	5,875 »	5,875 »
		<u>3</u>		21,100 »
		A déduire pour la pension d'ancienneté		12,700 »
				8,400 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)		50 »
		RESTE . . fr.	8,350 »	
		Indemnités de tenue et d'équipement	2,700 »	
		Indemnités familiale et de naissance	1,500 »	
		Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 1 ^{er} mars 1927)	4,220 »	16,770 »
	d.	<i>Partie mobile des traitements et augmentation provisoire</i> :		
		Partie mobile (17 tranches) fr.	894,200 »	
		Augmentation provisoire (3 tranches)	29,025 »	
				923,225 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	4,625 »	918,600 »
		TOTAL. . . fr.	2,613,220 »	
		A REPORTER. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,000	9,578,000	30,000	9,548,000	
2,613,220	2,607,980 ⁽¹⁾	5,240	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 925,080 francs figurant dans le total de l'article 50 de 1927. ART. 61. — Malgré une réduction des effectifs, le présent article est en majoration par suite des augmentations normales des traitements.
2,703,220	12,185,980	35,240	9,548,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	Report. . . fr.
		<i>Dépenses diverses.</i>	
		Service des sépultures militaires :	
	a.	Entretien des tombes militaires belges situées dans le pays et à l'étranger, y compris quelques petits travaux de réparations et le renouvellement éventuel de plantes ou d'arbustes d'ornement aux cimetières militaires belges. fr.	200,000 »
62	b.	Achat de concessions pour les tombes des militaires belges, alliés et allemands, restés inhumés dans les cimetières communaux	180,000 »
	c.	Achat de terrains occupés par les cimetières de guerre belges, alliés et allemands; règlement des indemnités d'occupation dues depuis la création de ces cimetières	500,000 »
	d.	Entretien des tombes allemandes, renouvellement des croix et réparation des clôtures des cimetières allemands.	300,000 »
		TOTAL fr.	1,180,000 »
63	»	Subside pour l'érection d'un Mémorial Interallié au plateau de Cointe, à Liège	
64	»	Réquisition de véhicules automobiles	
		<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le produit est versé au Budget des Voies et Moyens :</i>	
65	»	Institut cartographique militaire : personnel.	
66	»	Institut cartographique militaire : matières, etc.	
67	»	Hôpitaux et pharmacies militaires : médicaments et matériel médical	
		Établissements, services techniques et parcs d'artillerie : personnel :	
	a.	Arsenal de construction fr.	130,000 »
68	b.	Ateliers de fabrication de munitions	50,000 »
	c.	Fonderie royale de canons	70,000 »
	d.	Manufacture d'armes de l'État	60,000 »
	e.	Grand parc d'armée	17,000 »
		Établissements, services techniques et parcs d'artillerie : approvisionnements :	
	a.	Arsenal de construction fr.	283,000 »
69	b.	Ateliers de fabrication de munitions	2,550,000 »
	c.	Fonderie royale de canons	130,000 »
	d.	Manufacture d'armes de l'État	500,000 »
	e.	Grand parc d'armée	176,000 »
70	»	Établissements du charroi automobile : personnel	
71	»	Établissements du charroi automobile : approvisionnements	
72	»	Services techniques du génie : bâtiments militaires (stands de tir)	
75	»	Services techniques du génie troupes de chemin de fer)	
74	»	Aéronautique militaire : approvisionnements.	
75	»	Service vétérinaire et des remoutes de l'armée. (Achat de 62 chevaux, au prix de 3,750 francs, à céder, contre paiement, aux officiers).	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1928.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Institut cartographique militaire.
III.	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes
IV.	Services généraux des corps de troupe
V.	Hôpitaux et pharmacies militaires
VI.	Académie militaire. — Ecoles et Musée de l'armée
VII.	Armement, charroi et harnachement de l'armée.
VIII.	Services techniques du génie.
IX.	Aéronautique.
X.	Nourriture des troupes. — Fourrages et autres prestations
XI.	Transports. Indemnités de déplacement et de déménagement
XII.	Pensions et secours. — Subsidés
XIII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIV.	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère de la Défense nationale. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1928.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
8,630,310	8,260,275	570,037	»	<p style="text-align: center;">NOTE</p> <p>—</p> <p>A remarquer qu'outre des dépenses pour cessions et prestations (art. 65 à 75), lesquelles donnent lieu à versement au Trésor (Budget des Voies et Moyens), le Département de la Défense Nationale prévoit les versements ci-après :</p> <p>Garanties restant acquises au Trésor et quotes-parts d'intervention dans les frais d'entretien des élèves à payer par les élèves appointés et soldés et par les parents ou tuteurs des élèves des Ecoles des pupilles et de l'École centrale scientifique, en vertu des Arrêtés royaux des 6 avril et 20 octobre 1926 fr. 188,000</p> <p>Produits de l'administration des Domaines. (Vente de chevaux de réforme.) fr. 1,500,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . fr. 1,688,000</p>
5,265,900	2,826,688	437,212	»	
519,262,755	525,908,045	»	6,645,510	
1,818,450	»	1,818,450	»	
17,055,505	16,507,510	547,995	»	
6,659,668	3,214,028	5,425,640	»	
65,174,463	54,755,294	10,419,169	»	
21,427,800	18,971,949	2,455,851	»	
45,885,000	32,405,000	15,480,000	»	
191,415,940	157,521,095	33,892,847	»	
10,574,000	11,002,500	»	428,500	
4,851,400	4,649,400	182,000	»	
1,417,190	4,058,254	»	2,621,064	
697,594,161	640,059,834	67,029,201	9,694,874	
16,941,520	27,520,550	»	10,579,010	
714,555,481	667,580,164	67,029,201	20,275,884	
AUGMENTATION. . . fr.		46,755,517		

(110)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1928

Art. 10.

1° Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc. (art. 10, litt. *a*, *b*, *c* et *e*);

Art. 11.

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements (art. 11, litt. *a*, *b* et *d*);
- 2° Tableau des effectifs, calcul de la seconde tranche de l'indemnité de départ (art. 11, litt. *e*).
-

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens annuels.	MONTANT.
Lieutenants généraux	20	40,000 »	800,000 »
Généraux-majors	25	31,500 »	787,500 »
Colonels	118	27,000 »	3,186,000 »
Lieutenants-colonels	110	22,500 »	2,475,000 »
Majors	301	18,000 »	5,418,000 »
Capitaines commandants (transitoirement)	505	15,700 »	7,928,500 »
Capitaines	902	14,000 »	12,628,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	2,182	11,000 »	24 002,000 »
	4,163		57,925,000 »
A ajouter :			
Pour traitements des officiers de réserve rappelés sous les armes fr.		250,000 »	
Id. des officiers en non-activité		50,000 »	
Pour supplément de fin de carrière		400,000 »	
Pour supplément aux commandants de corps d'armée, de circonscription militaire, au chef d'état-major général de l'armée, au commandant de l'armée d'occupation et aux inspecteurs généraux des armes		46,000 »	446 000 »
			57,671,000 »
A déduire : $\frac{1}{2} \%$ pour médicaments (approximativement)			288,500 »
		RESUME. fr.	57,382,500 »
A ajouter :			
INDEMNITÉS.			
Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade			90,000 »
Id. aux officiers montés			860,000 »
Id. de résidence			1,350,000 »
Id. de cabinet de consultation			320,000 »
Id. d'amortissement			340,000 »
Id. de marche			1,100,000 »
Id. de séparation			600 000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants			100,000 »
Id. de service en Allemagne occupée			800,000 »
Id. aux officiers attachés ou détachés au Département de la Défense Nationale			115,000 »
Id. familiale et de naissance			2,300,000 »
Id. spéciales dans les camps (périodes de tir, etc.)			200,000 »
Id. pour frais d'entretien d'équipement (officiers de réserve appelés ou rappelés sous les armes, auxiliaires, auditeurs, substituts et greffiers en service à l'armée d'occupation)			30,000 »
Id. aux officiers du cabinet			27,400 »
Id. aux officiers ingénieurs des fabrications militaires			75,000 »
Id. aux officiers propriétaires d'un vélo			31,200 »
Allocation spéciale pour charges militaires			10,600,000 »
Id. id. de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927. — <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927)			11,525,000 »
		TOTAL du litt a de l'art. 10 fr.	87,846,100 »

Traitements, solde, indemnités et accessoires des troupes.

TRAITEMENTS, SOLDE ET INDEMNITÉS DES MILITAIRES DE RANG SUBALTERNE.

GRADES.	Effectifs.	Nombre de journées de présence.	Soldes journalières.	Traitements moyens annuels.	MONTANT des sommes prévues :	
					Pour les appointés.	Pour les soldés.
Adjudants chefs de musique	»	»	»	»	»	»
Adjudants	1,854	»	»	7,750	14,368,300	»
Premiers sergents-majors, premiers maréchaux des logis chefs, sous-chefs de musique	586	»	»	7,200	4,219,200	»
Sergents-majors, maréchaux des logis chefs, musiciens de 1 ^{re} classe	790	»	»	6,400	5,056,000	»
Premiers sergents, premiers maréchaux des logis, musiciens de 2 ^e classe	679	»	»	3,750	3,904,250	»
Sergents fourriers, maréchaux des logis fourriers	626	»	»	5,480	3,430,480	»
Sergents, maréchaux des logis, musiciens de 5 ^e classe	3,523	»	»	5,160	18,178,680	»
Caporaux clairons, brigadiers trompettes, musiciens de 4 ^e classe	250	»	»	4,400	1,100,000	»
Caporaux, brigadiers, musiciens de 5 ^e classe	1,460	»	»	4,000	5,840,000	»
Clairons et trompettes	25	»	»	3,700	92,500	»
Soldats	42,832	15,633,680	0 30	»	»	4,690,104 »
TOTAUX	12,135	»	»	»	64,620,810	»
Pour mémoire :	58,800	»	»	»	»	»
Militaires placés sans allocations militaires et salariés	2,200	»	»	»	»	»
TOTAL	61,000	»	»	»	»	»
Pupilles et cadets non militaires	730	266,450	0 10	»	»	26,645 »
						6,188,691 50
A ajouter : pour bissexe de l'année 1928, 1/365 ^e du montant des soldes						fr. 16,947 10
						6,202,638 60
						64,620,810 »
A REPORTER						fr. 70,823,448 60

REPORT. . . . r. 70,823 448 60

A déduire :

$\frac{1}{2}$ % pour médicaments aux appointés (approximativement) fr.	323,104 »
Pour solde des militaires non appointés en traitement dans les hôpitaux	215,000 »
Pour les militaires en petite permission (miliciens soldés)	215,000 »
	753,104 »

RESTE . . . fr. 70,070,344 60

SOIT . . . fr. 70,071,000 »

A ajouter :

SUPPLÉMENTS DE SOLDE, INDEMNITÉS ET ACCESSOIRES :

Indemnité de réparation fr.	4,500,000 »
Id. de logement	6,200,000 »
Supplément d'allocations aux volontaires de carrière et rengagés soldés mariés	50,000 »
Indemnités aux militaires exerçant des fonctions supérieures à leur grade	12,000 »
Traitements des secrétaires-archivistes de trésoriers (59 agents civils en moyenne)	675,000 »
Indemnités professionnelles (y compris l'indemnité aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître).	1,200,000 »
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation	4,300,000 »
Indemnités de service en Allemagne occupée	1,530,000 »
Hautes paies pour chevrons de front	2,100,000 »
Hautes paies pour décorations militaires (article 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)	25,000 »
Indemnités aux militaires de rang subalterne licenciés par réforme (art. 88 de l'arrêté royal du 14 novembre 1925)	10,000 »
Salaires et indemnités du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires (75 musiciens du 1 ^{er} régiment de guides, 18 militaires sans allocations militaires et salariés employés à l'Institut militaire d'éducation physique, etc.)	983,000 »
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officier payeur ou d'administration	10,000 »
Indemnités familiale et de naissance	6,000,000 »
Indemnités de voyage ou de mission	45,000 »
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de navigation de campagne et de la Commission interalliée de chemins de fer de campagne	45,000 »
Traitements de l'interprète en service à l'armée d'occupation	15,000 »
Indemnités de résidence des secrétaires-archivistes civils de trésoriers	35,750 »
Indemnités familiale et de naissance des secrétaires-archivistes civils de trésoriers, du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires	68,360 »
Indemnités aux sous-officiers secrétaires du Cabinet	9,000 »
Allocation spéciale pour charges militaires.	6,500,000 »
Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927)	10,533,600 »
	108,879,710 »
Total du litt. b de l'art. 10. . . . fr.	

ART. 10 (litt. c).

Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés.

Catégories.	Effectifs.	Traitements.	Montant de la dépense.
<i>Culte catholique.</i>			
Aumôniers divisionnaires	8	15,500 »	124,000 »
Id. adjoints de 1 ^{re} classe	8	12,500 »	100,000 »
Id. id. 2 ^e classe	30	10,250 »	307,500 »
	46		531,500 »
<i>A ajouter :</i>			
Indemnité au faisant fonctions d'aumônier en chef fr.			3,600 »
Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927)			79,725 »
			614,825 »
<i>Culte protestant.</i>			
Aumônier en chef	1	19,000 »	19,000 »
Id. adjoint de 2 ^e classe	1	10,250 »	10,250 »
Id. auxiliaire	1	8,500 »	8,500 »
	3		37,750 »
<i>A ajouter :</i>			
Pour indemnités de logement, de résidence, familiale et de naissance aux aumôniers protestants mariés fr.			4,000 »
Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927)			7,550 »
			49,300 »
		ENSEMBLE fr.	664,125 »

ART. 10 (litt. e).

Partie mobile des traitements et salaires

(y compris l'augmentation provisoire).

	Partie mobile (17 tranches) (10 tranches pour les ouvriers).	Augmentation provisoire (3 tranches).	TOTAUX.
<i>Officiers et troupes.</i>			
1 ^o Officiers et assimilés en service actif fr.	33,746,700 »	1,124,010 »	34,870,710 »
2 ^o Militaires de rang subalterne	54,000,000 »	3,000,000 »	57,000,000 »
3 ^o Aumôniers et prêtres agréés	193,800 »	13,230 »	207,030 »
4 ^o Secrétaires archivistes de trésoriers	419,070 »	15,930 »	435,000 »
5 ^o Personnel civil militarisé	523,000 »	27,000 »	550,000 »
		TOTAL fr.	93,062,740 »
<i>A déduire :</i> 1/2 % pour médicaments (approximativement)			465,340 »
		RESTE fr.	92,597,400 »

ART. 11.

**Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice
des arrêtés royaux du 18 décembre 1925 (n° 20866 et 20867).**

Litt. a. — *Officiers en congé à traitement entier.* (Partie fixe.)

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens annuels.	Dépenses.
Lieutenants généraux	6	40,000	240,000 »
Généraux-majors	6	33,500	201,000 »
Colonels	22	28,500	627,000 »
Lieutenants-colonels	13	24,000	312,000 »
Majors	20	19,000	380,000 »
Capitaines-commandants	184	15,700	2,888,800 »
Capitaines	232	14,750	3,422,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	330	11,750	3,877,500 »
	<hr/> 813		<hr/> 11,948,300 »
<i>A déduire</i> : 1/2 % pour médicaments (approximativement)			59,760 »
<i>A ajouter</i> :	RESTE . . . fr.		11,888,540 »
Indemnités de tenue et d'équipement			731,700 »
Indemnités familiale et de naissance			449,200 »
Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927 et A. R. du 1 ^{er} mars 1927)			2,389,660 »
		TOTAL du litt. a de l'art. 11. . . fr.	<hr/> 15,459,100 »

Litt. b. — *Officiers en congé à demi-traitement.* (Partie fixe.)

GRADES.	Effectifs.	Demi-traitements annuels	Dépenses.
Capitaines-commandants	2	7,450	14,900 »
Capitaines	22	7,375	162,250 »
Lieutenants et sous-lieutenants	29	5,875	170,375 »
	<hr/> 53		<hr/> 347,525 »
<i>A déduire</i> : 1/2 % pour médicaments (approximativement)			1 735 »
<i>A ajouter</i> :	RESTE . . . fr.		345,790 »
Indemnités de tenue et d'équipement			47,700 »
Indemnités familiale et de naissance			29,305 »
Allocation spéciale de 20 % de la partie fixe des traitements (A. R. du 28 février 1927, <i>Moniteur</i> du 2 mars 1927, et A. R. du 1 ^{er} mars 1927)			69,305 »
		TOTAL. . . fr.	<hr/> 492,300 »

Litt. c. — *Sous-officiers.* (Indemnité de départ.)

412 sous-officiers à 6,000 francs fr.	2,472,000 »	
915 sous-officiers à 4,000 francs	3,660,000 »	
33 sous-officiers à 3,000 francs	99,000 »	
1,360	TOTAL . . . fr.	<hr/> 6,231,000 »
<i>A déduire</i> : secondes tranches de ces indemnités payées anticipativement en 1927 en même temps que la première (art. 7 de l'arrêté royal du 18 décembre 1925, n° 20867)		100,000 »
	RESTE . . . fr.	<hr/> 6,131,000 »

Litt. d. — *Partie mobile des traitements.*

	Partie mobile.	Augmentation provisoire.	Totaux.
Officiers en congé à traitement entier et officiers en congé à demi-traitement (A. R. du 18 décembre 1925) fr.	6,902,000	226,665	7,128,665 »
<i>A déduire</i> : 1/2 % pour médicaments (approximativement)			33,665 »
	RESTE . . . fr.		<hr/> 7,095,000 »

ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI.

Au 2° de cet article on a substitué au texte « et dont *le montant* est versé au Budget des Voies et Moyens » le texte suivant : « et dont *le produit, évalué à francs* est versé au Budget des Voies et Moyens ».

Cette modification a pour but d'indiquer que les prix fixés pour les cessions tiennent compte non seulement de tous les frais généraux, amortissements, etc., mais encore d'un certain coefficient de sécurité, de telle sorte que les crédits y affectés sont, dans leur ensemble, couverts par une recette plus forte, et les intérêts du Trésor entièrement sauvegardés.

ART. 4 DU PROJET DE LOI.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement des troupes en marche ont été reconnues insuffisantes : les taux en ont donc été relevés.

(48)